

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- Sébastien ALLAIN à Béatrice BICHON-BELLAMY (*en début de séance*)
- Lecsynska MORNET à Franck POTHIER (*en début de séance*)
- Marc RACAPE à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (*en début de séance*)
- Laurence DE ENA à Anne-Cécile STAUB
- Patricia LEJEUNE à Anne AUBIN-SICARD (*en fin de séance*)
- Audrey HAREL à Joël SOULARD

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 5 juillet et 22 septembre 2016 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2017
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Sylvie DURAND fait l'intervention suivante :

« Avant de commencer cette présentation, j'aimerais remercier l'ensemble des services, et particulièrement le service des affaires financières, qui a réalisé un travail remarquable ces derniers mois en vue de ce débat d'orientations budgétaires. D'ailleurs, ces agents travaillent encore d'arrache-pied pour la présentation du budget qui sera voté le 9 décembre prochain.

Je rappelle que ce DOB revient chaque année dans les communes de 3 500 habitants et plus et qu'il appartient au Maire de présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des informations concernant la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles dispositions sont apparues cette année, puisque l'article 107 de la loi NOTRe, relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, vient compléter les éléments de forme et de contenu du DOB. Désormais donc, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective de travail...).

En ce qui concerne le cadre d'élaboration du budget 2016, je rappelle que nous ne vivons pas dans une économie fermée, et que tous les événements qui se produisent à travers le monde ou en Europe

ont aussi des incidences sur notre économie. Je pense notamment aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, aux élections américaines qui se sont déroulées récemment, ou encore au Brexit. L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront en effet les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin. D'ailleurs, le Fonds monétaire international a revu ses prévisions de croissance à la baisse, en raison de l'incertitude provoquée par le Brexit.

Concrètement, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3.1 % en 2016 et de 3.4 % en 2017, la croissance européenne étant estimée à 1.6 % en 2016 et à 1.4 % en 2017, soit une légère régression. En France, la reprise reste relativement faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1.5 % en 2016 et à 2 % pour 2017. En revanche, les taux d'intérêts pourraient connaître une légère remontée en 2017, sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

Pour ce qui est du cadre d'élaboration du budget 2017, j'insisterai sur le projet de loi de finances, avec la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et le report de la réforme de la DGF en 2018. S'agissant du projet de loi de finances, la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat semblerait moins importante que prévu. Le Président de la République a effectivement annoncé lors du Congrès des maires que la baisse des dotations pour l'année 2017 serait réduite de moitié pour les communes et les intercommunalités. Cette réduction se traduirait ainsi par une baisse d'un milliard d'euros, au lieu des 2.1 milliards attendus. Néanmoins, l'effort cumulé demeure encore très important, puisque la perte cumulée entre 2013 et 2017 s'élève à plus de 27 milliards d'euros.

Quant à la réforme de la DGF, celle-ci est reportée à une loi de financement spécifique en 2018. D'autre part, la dotation de centralité, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI, est abandonnée. De son côté, la réforme de la dotation de solidarité urbaine est introduite dans le projet de loi de finances 2017, avec un resserrement du nombre de communes éligibles et une refonte des critères. S'agissant des autres mesures, le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales est reconduit en 2017 pour être porté à 1.2 milliard d'euros, alors qu'il était d'un milliard en 2016. En outre, 600 millions d'euros seront consacrés à de grandes priorités d'investissement, dédiées à la réalisation de projets et de rénovations thermiques, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements et d'accessibilité des bâtiments. Enfin, 600 millions d'euros seront réservés pour les petites communes et la ruralité, ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de constructions de logements et d'équipements publics.

Qu'en est-il du contexte financier local et des perspectives financières à l'horizon 2020 ? Les tensions budgétaires qui affectent la Ville sont fortes. Elles se sont accentuées depuis 2014, notamment avec des pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat. Je pense entre autres aux diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, aux impacts budgétaires des transferts de charges ou encore aux nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.

Dans les faits, la collectivité subira une perte de recettes cumulées de 11.4 millions d'euros de dotations forfaitaires entre 2013 et 2017, et de 26.8 millions jusqu'en 2020, soit une moyenne de 3.8 millions environ par an.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et du débat d'orientations budgétaires, des perspectives financières ont été réalisées à partir du logiciel de prospective. Ces perspectives nous permettent d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la Ville, afin :

- De mettre en évidence les potentielles difficultés financières à venir ;
- De dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire de 2017 à 2020 ;
- De valider les grandes décisions budgétaires impactant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Trois scénarii incluant chacun la création et le transfert de services communs à l'Agglomération ainsi que la nouvelle méthode de refacturation des charges de mutualisation ont ainsi été réalisés :

- un scénario au fil de l'eau, avec des évolutions de dépenses et de recettes tenant compte des années passées ;
- un scénario alternatif, intégrant une moindre évolution de la masse salariale à compter de 2018 ;
- un scénario « cible », avec un gel de la masse salariale à compter de 2018.

Le scénario « fil de l'eau » montre une situation préoccupante en 2020. Les principales hypothèses retenues concernent la fiscalité, avec une progression des bases de TH de 2 % et de la taxe foncière bâti de 2.5 %, et une stabilité des taux d'imposition. S'agissant des dotations, retenons l'effort au redressement des comptes publics divisé par deux en 2017, la prise en compte du nouveau système de refacturation entre la Ville et l'Agglomération à compter de 2017, la progression des charges à caractère général de 1 % par an à périmètre constant, la progression des charges de personnel de 3 % en 2017 et en 2018, et de 2 % en 2019 et en 2020, la prise en compte des charges induites par les nouveaux équipements ainsi qu'un PPI à hauteur de 153 millions d'euros sur la période 2015-2020, dont les 122 millions décaissés correspondent à un taux de réalisation de 80 %. Au final, ce scénario présente des recettes de fonctionnement peu dynamiques jusqu'en 2020.

S'agissant des dépenses, nous constatons qu'elles progressent plus vite que les recettes, avec une évolution moyenne de 2 % par an. L'effet ciseaux s'amplifie ainsi jusqu'en 2020. Pour ce qui est des niveaux d'épargne enfin, ceux-ci se dégradent très rapidement, pour arriver à une épargne nette quasi-nulle en 2020.

En définitive, ce scénario au fil de l'eau montre une situation préoccupante, avec un recours à l'emprunt trop important pour financer le PPI. Autrement dit, la baisse des niveaux d'épargne obligerait la Ville à recourir à l'emprunt de manière trop importante (12.85 ans).

Passons maintenant au scénario alternatif, qui intègre une moindre progression des charges de personnel. Nous conservons les principales hypothèses du scénario précédent, en imputant une progression des charges de personnel de 3 % en 2017, de 2 % en 2018 et de 1 % en 2019 et en 2020. Si nous constatons un rétablissement des ratios d'épargne et d'endettement, ceux-ci restent toujours insuffisants. Par ailleurs, la maîtrise de la masse salariale, avec une évolution de 2 % en 2018 et de 1 % en 2019, permet de dégager 2.5 millions d'euros cumulés jusqu'à la fin du mandat. Cette mesure est indispensable pour maintenir un niveau d'épargne positif en 2020 (1.4 million d'euros, contre 0.06 dans le scénario « au fil de l'eau »). L'endettement de la Ville serait ainsi de 10.67 ans en 2020, contre 12.85 dans le scénario précédent. Au final, les niveaux d'épargne et le ratio de désendettement restent néanmoins à un niveau insuffisant.

J'en viens à présent au scénario « cible », vers lequel doit tendre la collectivité. Les principales hypothèses retenues restent identiques au scénario « au fil de l'eau », à l'exception des dépenses de personnel, qui progresseraient de 2 % en 2017, et de 0 % en 2018, 2019 et 2020.

Dans ce schéma, la maîtrise de la masse salariale, avec un maintien des dépenses au niveau de 2017, permet de retrouver des niveaux d'épargne de 3.5 millions d'euros, avec un endettement de 8.43 ans. Ce contexte s'avère plus satisfaisant et conforme au ratio prudentiel jusqu'en 2020. Il repose en outre sur deux axes que sont la mutualisation et le non-remplacement de tous les départs à la retraite. D'ailleurs, nous constatons déjà que plus de la moitié des collectivités territoriales n'auront pas remplacé l'ensemble de leurs départs en retraite en 2016. Cette statistique tient compte du baromètre édité le 16 novembre dernier par plusieurs associations, le CNFPT et les centres de gestion – seulement 16 % des collectivités font état de créations de postes en 2016, contre 20 % en 2015.

A l'arrivée, la comparaison de ces trois scénarii démontre que nous devons privilégier le scénario « cible » pour rentrer dans les ratios prudentiels.

En ce qui concerne les orientations de l'année 2017, nous proposons de stabiliser les taux d'imposition. Cette prévision concernant les bases fiscales prend en compte deux évolutions ; la revalorisation forfaitaire des bases, votée annuellement par le Parlement dans le collectif budgétaire, et l'augmentation physique des bases. S'agissant de la revalorisation forfaitaire des bases, que nous estimons à 1 % en 2017, l'Assemblée nationale vient de limiter à 0.4 % la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux, dans le cadre de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances 2017. Cette information est tombée hier. Bien évidemment, cette annonce aura une incidence sur notre budget. En ce qui concerne l'augmentation physique des bases, qui provient essentiellement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'évolution demeure relativement constante depuis 2011, à hauteur de 1.5 % environ. Nous prévoyons donc une évolution de 1.5 % pour 2017, les bases de TH ayant été surestimées en 2016 par les services fiscaux. Leur évolution physique de BP à BP devrait donc être moins importante. Par conséquent, le produit fiscal est prévu à hauteur de 36.15 millions d'euros en 2017.

En termes de fiscalité directe, la TH s'élèverait ainsi à plus de 17 millions d'euros, soit environ 47 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 18.75 millions et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 150 000 euros.

Pour ce qui de la fiscalité indirecte, les principales recettes – dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables – sont estimées par prudence au même niveau que 2016. Elles concernent :

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation, pour 1.3 million ;
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, pour 1.2 million ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure, pour 780 000 euros ;
- La taxe d'aménagement, encaissée en recettes d'investissement, pour 470 000 euros.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, la DGF communale comprend la dotation forfaitaire et deux dotations de péréquation, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP). Elle est estimée en 2017 à 7.9 millions d'euros, soit une baisse de 726 000 euros par rapport à l'année 2016. Dans le cadre du pacte de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales, celle-ci diminue fortement. Cependant, le Président de la République a annoncé une baisse de moitié de la réduction des dotations en 2017 dans le cadre du projet de loi de finances.

En outre, la contribution au redressement des finances publiques, déduite de la dotation forfaitaire, est estimée à 717 000 euros en 2017, au lieu des 1.4 million d'euros notifiés en 2016. La dotation forfaitaire sera également diminuée de l'écrêtement destiné à financer la péréquation, pour un montant estimé à 211 000 euros. Au final, la dotation forfaitaire est donc estimée à 6 099 000 euros pour 2017, contre 7 027 000 euros en 2016, soit une diminution de 13.2 %.

En outre, la DSU sera resserrée sur les communes les plus défavorisées et ne concernera plus que 668 communes au lieu de 751. Pour rappel, la ville était classée au 470^{ème} rang en 2016. De plus, le critère « revenu moyen par habitant » serait fixé à 25 %, au lieu de 15 %, au détriment du potentiel fiscal. Les nouveaux critères devraient quant à eux être plus favorables à la ville, puisque l'augmentation du fond d'Etat alloué à la DSU prévu dans le projet de loi de finances 2017 est estimée à 1 295 000 euros, soit 18 % par rapport à l'année 2016.

D'autre part, et après avoir envisagé sa suppression, la DNP est maintenue dans le projet de loi de finances 2017 à un niveau identique à celui de 2016. Elle est estimée à 575 000 euros pour la ville (+ 5 % par rapport à 2016).

Excepté la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement pour financer la péréquation. Par conséquent, les allocations relatives à la taxe foncière et à la taxe professionnelle devraient baisser de 85 000 euros, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année 2016.

En matière de dépenses, je rappelle que les charges à caractère général varient en fonction de l'évolution des prix, des matières premières et des fournitures ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Ainsi, les premiers arbitrages budgétaires tendent vers une augmentation, à périmètre constant, de l'ordre de 1 % par rapport au budget 2016. Il faudra également intégrer aux prévisions budgétaires 2017 les charges nouvelles de structure et d'activités, engendrées par l'ouverture des nouveaux équipements, le CYEL et la maison de quartiers du centre-ville, pour 300 000 euros, et les dépenses liées au nouveau système de refacturation entre la Ville et l'Agglomération pour 505 000 euros.

L'un des objectifs de ce budget est poursuivre la maîtrise des charges à caractère général, en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activité. La mise en place d'outils de gestion va dans ce sens, par le biais d'actions de mutualisations des moyens, d'indicateurs de suivi de consommation et d'optimisation de la commande publique.

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la loi NOTRe, deux nouveaux indicateurs apparaissent : l'évolution des effectifs permanents sur la période 2013-2016 et la structuration des emplois permanents au 31 août 2016 (l'âge moyen des agents de la commune est de 47 ans).

Concernant les charges de personnel, si le transfert de près de 130 agents de la Ville vers l'Agglomération impacte très fortement l'évolution des dépenses (- 5.4 millions d'euros), les dépenses refacturées par la Roche-sur-Yon Agglomération ont progressé dans les mêmes proportions. L'impact est donc neutre budgétairement pour la Ville. Les dépenses de personnel, hors refacturation, liées à la

mutualisation (assurances et cotisations Cnaf) devraient ainsi s'élever à 34.7 millions d'euros, soit une progression de 2.36 % à périmètre constant, dont plus de la moitié est imputable à des décisions gouvernementales subies par la collectivité.

En effet, il convient de mettre en lumière les conséquences pour le budget municipal de plusieurs décisions gouvernementales impactant les rémunérations des agents de la fonction publique territoriale, et donc les charges de la collectivité. Par exemple, la mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2016 du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ne s'arrêtera pas maintenant, puisqu'elle s'étalera jusqu'en 2020. Concrètement, ce protocole a commencé en 2016 avec les catégories B. Nous verrons donc l'impact pour les catégories A et C en 2017. De la même manière, je rappelle l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} juillet dernier, sachant qu'une seconde est déjà programmée au 1^{er} février 2017. S'ajoutent à cela la hausse de plusieurs cotisations sociales et retraite, dont la cotisation CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales pour les personnels titulaires et les stagiaires), l'IRCANTEC et la vieillesse. Au total, des différentes mesures représentent une charge nouvelle pour la collectivité estimée à 630 000 euros.

Aussi, et afin de faire face à cette situation, la collectivité s'est engagée dans une démarche de réorganisation de ses services, qui s'est notamment traduite par l'adoption d'un nouvel organigramme mutualisé avec l'Agglomération. Cette démarche aura un impact direct sur l'évolution des dépenses de personnel. Parallèlement, chaque départ à la retraite pour mutation est dorénavant étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs visant à assurer l'efficacité entre le service public souhaité et les moyens humains mis en œuvre pour y parvenir. Cette gestion plus rigoureuse du personnel et de la masse salariale doit permettre à la collectivité :

- De dégager des moyens pour renforcer certains services, notamment la police municipale ;
- De répondre aux besoins exprimés par la population, avec la création d'un centre municipal de santé, ou l'ouverture de nouveaux équipements, tels que le CYEL ;
- D'améliorer le pouvoir d'achat des agents, avec une refonte du régime indemnitaire.

Pour ce qui est des mouvements liés à la mutualisation, la mutualisation de services indique le remboursement des charges engendrées par la mise à disposition de personnel et les dépenses associées. Les éléments permettant de calculer les dépenses et les recettes associées sont de trois ordres. Premièrement, le montant d'une unité fonctionnelle, autrement dit le coût complet moyen d'un ETP avec ses charges de fonctionnement et d'hébergement, deuxièmement, le nombre d'ETP par Direction et troisièmement, le pourcentage de mutualisation par Direction.

En matière d'endettement, l'encours de la dette de la Ville, hors CCAS, était de 69.39 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016. Quant au taux moyen de la dette globale, il s'élevait à 2.56 % au 1^{er} novembre dernier (2.48 % pour le budget principal, montant en baisse par rapport au 31 décembre 2015, date à laquelle il était de 2.84 %, pour une durée de vie résiduelle de 12 années en moyenne).

Concrètement, la dette est composée de 55 emprunts, dont 45 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 42 % à un taux variable, 7 % au livret A, et 6 % sur des produits structurés présentant un risque financier minime. En outre, la Ville présente à ce jour une dette sécurisée, dont :

- 96.93 % est classée A1, soit le niveau de risque le plus faible ;
- 0.11 % est classé B1, soit un niveau de risque faible, représenté par un emprunt avec un taux à barrière ;
- 0.73 % est classée en B3, sur un emprunt en pente qui se termine en 2017 ;
- 5.21 % est classé en B4, avec trois emprunts à barrière indexés sur un indice hors zone Euro.

Par ailleurs, des échanges avec des partenaires bancaires sont actuellement en cours, en vue de renégocier une partie des emprunts les plus onéreux.

Compte tenu du volume d'investissements prévus, l'encours de dette devrait augmenter conformément au cycle des investissements, pour se situer à 76.95 millions d'euros au 31 décembre 2016. L'annuité de dette en 2017 est ainsi estimée à 8.9 millions d'euros, dont 7.01 millions pour le remboursement de capital (6.91 pour le budget principal), et 1.89 million pour les charges d'intérêts des emprunts (dont 1.86 million pour le budget principal).

J'en viens maintenant aux grands équilibres budgétaires et financiers, qui, bien entendu, restent provisoires à ce stade. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 80.07 millions et les dépenses réelles de fonctionnement à 69.01 millions. L'épargne de gestion se chiffre à 11.06 millions,

les produits financiers et exceptionnels à 0.25 million et les charges financières et exceptionnelles à 2.41 millions, dont une épargne brute de 8.9 millions, qui, moins le remboursement de capital de 6.91 millions, donne une épargne nette de 1.99 million d'euros. L'épargne nette de la Ville diminuerait donc par rapport au BP 2017 sous l'effet de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat, pour se situer autour de 2 millions d'euros. Ce montant est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du budget 2017 en fonction d'éventuels éléments nouveaux à intégrer ou d'arbitrages à effectuer. Enfin, la capacité de désendettement est estimée de manière prévisionnelle à 8.64 années. Voilà en ce qui concerne la section de fonctionnement.

S'agissant du programme d'investissement, le plan pluriannuel d'investissements 2015-2020, qui a été mis à jour, s'élève à 163 millions d'euros, pour 32 millions d'euros de recettes, dont 153 millions hors budgets annexes eau et stationnement. Ces programmes d'investissement concernent le scolaire, le périscolaire, les voiries et réseaux, l'éclairage public, les aménagements à vocation commerciale, les programmes de renouvellement urbain, les opérations d'aménagement (sport, culture, social, santé, environnement, espaces verts, accessibilité, bâtiments administratifs, équipement des services), pour un total de 163 millions d'euros.

Quant au programme d'investissements pour l'année 2017, dont les principales opérations seront présentées dans le cadre du prochain budget primitif, il s'élève à 31 millions d'euros, et se répartit de la manière suivante :

- La construction du groupe scolaire pont Boileau, pour 3.1 millions d'euros ;
- L'extension et la restructuration de l'école élémentaire Jean Roy et de la maternelle Malraux, pour 670 000 euros ;
- L'extension et la restructuration du restaurant et de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Montjoie, pour 450 000 euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau-place de la Vendée, pour 1.2 million d'euros ;
- La requalification de l'espace public et des rues adjacentes des Halles pour 1 million d'euros ;
- La requalification des espaces publics majeurs pour 1 million d'euros ;
- L'entretien des voiries pour 1.6 million d'euros ;
- La requalification du parking Clemenceau, pour 500 000 euros ;
- La requalification du quartier des Halles, pour 2.3 millions d'euros ;
- La requalification du Bourg pour 1.6 million d'euros ;
- La construction d'un nouveau dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs, pour 1.3 million d'euros ;
- Le solde de la construction du CYEL, pour 1.7 million d'euros ;
- La réhabilitation du bâtiment GRDF en Maison des syndicats, pour 1.3 million d'euros ;
- La Maison de santé pluri-professionnelle Ramon pour 400 000 euros ;
- L'aménagement du pôle de l'Hôtel de ville et d'agglomération, et du musée Espace napoléonien, pour 1.8 million d'euros.

J'en ai terminé. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire remercie à son tour les services, les Directions générales et les Directions affectées pour le travail réalisé. Il associe à ces remerciements Madame DURAND pour avoir mené à bien ce débat d'orientations budgétaires.

Françoise BESSON déclare :

« Nous venons de prendre connaissance du budget 2017, qui suscite des remarques et des commentaires de notre part. Je rappellerai tout d'abord que le déficit public français a atteint son plus haut niveau entre 2009 et 2011, avec une année record en 2010, puisqu'il s'élevait à 7.7 % du PIB.

S'agissant des questions, pouvez-vous nous expliquer quels sont les gains éventuels que génère la mutualisation avec l'Agglomération en termes de dépenses de personnel, puisque vous venez de nous dire qu'il n'y aurait pas de recettes en 2017 ? Par ailleurs, nous avons bien pris note de la réorganisation des services et de l'augmentation du budget de la police municipale. A ce propos, nous réaffirmons une nouvelle fois la nécessité de coupler la prévention spécialisée, les actions éducatives ou les actions dans les quartiers en présence de la police. Nous notons également la création du centre de santé rue Ramon et du centre municipal. D'ailleurs, pourrions-nous connaître le lieu d'implantation de ce dernier ? Enfin, nous nous interrogeons également sur l'aménagement de l'îlot Piobetta et aimerions savoir si celui-ci intégrera des services publics.

D'autre part, nous constatons que le PPI intègre de nouveaux équipements, en lien avec la reprise par l'ICES des locaux de l'école Jean Roy. Nous pensons qu'une décision aussi abrupte n'a probablement pas permis de reconsidérer le projet d'implantation des écoles publiques en centre-ville. Qu'en est-il du financement et quelles sont les recettes affectées à ce projet ? Ma remarque sera d'ailleurs la même pour le dojo.

Concernant la future Maison des syndicats, les locaux proposés semblent étroits et difficiles d'accès. Où en est concrètement le projet et quelle est la participation du Département ? Notons également que les syndicats consultés n'ont toujours pas de visibilité à ce jour. De la même manière, nous souhaiterions davantage d'informations concernant l'aménagement du pôle Hôtel de ville et d'agglomération et sur le musée napoléonien. Le transfert de la totalité de la mairie est-il toujours d'actualité ? Enfin, quel est le plan de déplacement pour accéder aux services de l'Agglomération et de la mairie en centre-ville ? Voilà les questions que nous souhaitons poser ce soir. »

Pierre REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Ce débat d'orientations budgétaires pour 2017 appelle de ma part d'abord deux remarques sur la forme et plusieurs sur le fond. Sur la forme d'abord, le transfert de 130 agents de la Ville à l'Agglomération ne le rend pas très lisible et vos explications ne permettent pas de clarifier et de quantifier cette nouvelle donne qui est nécessairement complexe.

Ce DOB, comparé notamment à celui de 2015 est, à l'exception de sa partie programmation pluriannuelle d'investissements et de ce que la loi NOTRe a introduit en matière de personnel, moins lisible et moins détaillé dans son chiffrage et je le regrette.

Sur le fond ensuite, il y a beaucoup à dire. Bien sûr, je n'ignore pas que ce n'est que le DOB et que le budget 2017 et le futur compte administratif de 2016 en diront plus, mais, à ce stade, ce troisième DOB montre assez clairement où vous emmenez la ville. Si rien n'évolue dans vos choix, vous êtes en train de retirer, progressivement mais sûrement, toute marge de manœuvre réelle à la Ville. Cette remarque vaut d'ailleurs également pour l'Agglomération dont vous avez présenté le DOB récemment.

Vos trois scénarii pourraient laisser supposer que vous choisissiez une ligne raisonnable. Il n'en est rien. Et je m'en explique à partir de seulement quatre critères. Le premier concerne l'épargne de gestion et l'épargne nette qui diminuent nettement. L'épargne de gestion par rapport à 2013 passerait de 17.554 à 11.06 millions d'euros, soit une baisse de 38 %, et cela malgré une dotation de solidarité urbaine qui en 2017 augmente de 18 % ! Signalons par ailleurs que si la DGF diminue encore, sa diminution est plus faible car étalée sur 2017 et 2018.

Plus grave, l'épargne nette passerait pour la même période de 9.204 millions d'euros à 1.99 million d'euros, soit une baisse de 78 % et de 36 % par rapport au budget 2016. Bien sûr, cela évoluera à la hausse dans le cadre du budget 2017, en fonction du résultat de cette année, mais la tendance est là. Pourquoi l'épargne nette est-elle un critère important ? Parce que c'est elle qui permet d'investir sans trop emprunter. Sans épargne nette suffisante, il n'y a que les subventions d'investissement venant d'autres collectivités et l'emprunt qui permettent d'investir. Or, dans votre PPI, le solde à financer par emprunt et par l'épargne est de 131 millions d'euros. C'est considérable et cela posera problème sauf à reporter les investissements annoncés ou augmenter les impôts.

Second critère, l'endettement qui s'accroîtra de façon dangereuse si rien n'est fait. Pour la petite histoire, assez savoureuse d'ailleurs, vous aviez financé à votre arrivée une étude qui a coûté je crois 30 000 euros. Elle affirmait que nous n'avions pas assez emprunté. Et bien heureusement ! Aujourd'hui, c'est ce qui vous permet d'estimer que la dette actuelle demeure à un niveau acceptable. Qu'en serait-il si nous avions plus emprunté ? Pour mémoire, le dernier mandat 2008-2014 s'est terminé avec une Ville un peu moins endettée qu'il n'avait commencé, malgré des investissements record.

Visiblement, vous ne vous apprêtez pas à renouveler cette performance, puisque selon vos propres estimations, il s'élèverait en 2020 à environ 85 millions d'euros soit à 1 545 euros par habitants contre 69 millions au 1^{er} janvier 2014 soit 1 256 euros par habitant. Cette progression de 16 millions d'euros, soit + 23.2 %, peut sembler faible, mais elle est très importante dans le contexte actuel.

En seulement trois ans, la capacité de désendettement de la Ville a presque doublé en passant de 4,5 ans 8,46 ans dès 2017 selon votre objectif cible. Vous approchez du seuil critique, d'autant que ce scénario risque de se révéler optimiste ! En effet, le niveau des intérêts des emprunts est très bas,

mais le contexte est en train de changer et, comme vous le soulignez d'ailleurs, aux Etats-Unis, la FED va augmenter ses taux longs, ce qui sera immédiatement transmis au niveau européen et français, qui ont déjà commencé à augmenter. Cela jouera sur les nouveaux emprunts, mais aussi sur les emprunts en cours à taux variables. Pour être plus précis, si vous maintenez ce niveau d'investissement et que l'épargne nette continue à décroître, comme cela est probable, l'endettement va exploser et je vous mets en garde : une ville est un vrai tanker et ne réagit que lentement aux décisions budgétaires prises. La dégradation peut paraître lente au début. Mais une fois que le cercle vicieux est enclenché, vous aurez – ou nous aurons – toutes les peines du monde à redresser la barre. Nous sommes à ce moment stratégique, où l'équilibre budgétaire, jusqu'à hier sain, est en train de s'inverser dangereusement.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que le troisième critère concernant vos estimations de l'évolution de la masse salariale est inquiétant. Dans ce domaine, je suis d'accord avec vous : le personnel municipal est au cœur de la qualité du service public. Il est donc stratégique de ne pas l'affaiblir, car ce serait de facto affaiblir le service public et sa qualité.

Dans votre scénario cible, vous annoncez une progression de 2 % en 2017 et 0 % les années suivantes. Déjà, dans votre document confirmé en commission, la progression ne sera pas de 2 %, mais de 2.36 % en 2017. De plus, vous nous avez expliqué – à juste titre – que la revalorisation des salaires des fonctionnaires dans le cadre du PPCR (protocole de modernisation des parcours professionnels des carrières et rémunérations), décidé par la Gauche, aboutira à une vraie revalorisation des salaires étalée jusqu'en 2020 – à savoir, selon les catégories, de + 58 euros jusqu'à + 154 euros mensuels hors revalorisation du point. Cela représenterait + 350.000 euros par an pour la collectivité selon ce que vous nous avez dit en commission ! Or, prévoir 0 % d'accroissement de la masse salariale de 2018 à 2020 n'est pas réaliste. Car vous le dites vous-même, « la mutualisation nécessaire avec l'Agglomération ne pourra pas à elle seule produire de grands effets rapidement sur cette masse salariale ». Vous ne vous facilitez pas la tâche en augmentant le nombre de policiers municipaux, au moment où, par vase communicant sans doute, ceux de la police nationale sont plutôt à la baisse à La Roche-sur-Yon !

Face à cette réalité, vous semblez faire le choix sans le dire, mais c'est commencé, de supprimer des postes dans les services ou tout du moins de ne plus les pourvoir. Ce ne sera pas durable sans une baisse de la qualité des services publics et vous le savez. Il y a déjà des critiques de nombreux Yonnais en ce sens, ne serait-ce qu'en termes d'entretien des espaces publics.

Quatrièmement, « vous chargez la barque en termes d'investissements » ! Une programmation pluriannuelle d'investissement est un guide qui, comme vous le dites, peut évoluer notamment entre les différents types d'investissement. Mais entre 2015 et 2018, vous augmentez de 13 millions d'euros en les passant de 150 à 163 millions d'euros, soit + 9 %. Plus étrange, ce n'est pas, contrairement à ce qui m'a été dit en commission, l'annonce du chantier de l'école Malraux/Jean Roy qui explique cela, puisque les investissements dans le scolaire n'augmentent que de 3.3 %, la modernisation de Flora Tristan prévue dans le PPI de l'an dernier étant annulée, sachant que rien ne serait entrepris pour Montessori/Victor Hugo.

Non, mais alors que Piobetta ne devait rien coûter, une ligne de 2.4 millions d'euros s'est subrepticement rajoutée pour des parkings de Piobetta que nous avons, nous, toujours estimés nécessaires ! Ce qui nous inquiète, c'est que rien n'est prévu dans ce dossier pour le transfert du Concorde, alors qu'on lit l'inverse dans la presse. Il y aura sans doute encore d'autres rajouts...

Pour faire court enfin, s'il est nécessaire de rénover l'Hôtel de ville, le temps n'est plus à la réalisation d'un hôtel d'agglomération en centre-ville à la place de l'ancienne école de musique. Surtout que cet espace, prochainement libéré par l'ouverture du pôle culturel, a toujours été repéré, selon toutes les études et consultants spécialisés, comme l'endroit idéal pour accroître le poids du commerce en centre-ville. Je pense également que ce projet est sous-estimé et qu'il ne pourra pas être réalisé en totalité avant 2020.

Ce qui me fait dire que vous lancez de multiples projets sans en avoir mesuré toutes les conséquences qui plomberont non seulement ce mandat, mais le suivant également. Est-ce votre objectif ? J'espère que non !

Ce troisième DOB montre un peu mieux où vous semblez devoir conduire la Ville. Avec vos annonces à répétition, votre stratégie nous semble imprudente et coupable. Nous ne souhaitons pas que notre

ville, qui a un fort potentiel de développement, soit plombée par vos choix. Il est encore temps de redresser la barre et de reconsidérer vos choix.

Il y a urgence. Vous le savez, le contexte de 2017 ne permettra pas aux collectivités d'espérer beaucoup de l'Etat. C'est un euphémisme de dire que les dotations ne vont pas augmenter. Pour certains candidats, la diminution va se poursuivre. Par exemple, François FILLON prévoit, je le cite « de donner aux communes une véritable autonomie fiscale », c'est-à-dire « des ressources fiscales propres dont elles puissent faire varier les taux ». On ne peut à la fois baisser leurs dotations et leur interdire de trouver des marges de manœuvre. Pour cela, je souhaite que l'Etat aide les communes et les communautés de communes à réviser leurs bases de fiscalité avec quatre objectifs : l'augmentation des bases fiscales, etc. » La poursuite de la baisse des dotations est donc bien prévue et François FILLON veut redonner aux collectivités plus de liberté pour accroître leur fiscalité.

Or, dans ce domaine, votre marge de manœuvre est faible. Déjà cet automne, la révision des bases de la taxe d'habitation que vous avez décidée, et qui en fait est une augmentation d'impôt, a fait tousser nombre de Yonnais qui ont vu leur taxe augmenter de façon très significative. Parfois plusieurs centaines d'euros ! Les propriétaires ont constaté eux l'effet de la création de la taxe foncière d'agglomération. Elle représente une augmentation pour les maisons de + 54 à + 75 euros, quand vous aviez parlé « d'une vingtaine d'euros seulement en plus ». Et bien peut-être là où les bases sont plus faibles comme aux Clouzeaux, mais pas à La Roche-sur-Yon où vos décisions, contrairement à vos promesses de baisser les impôts, pèsent et pèseront de plus en plus sur les familles yonnaises !

Il est encore temps, mais désormais urgent, Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité, de revoir vos projets pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre ville et ne pas l'asphyxier financièrement. Merci d'en tenir compte. »

Anita CHARRIEAU intervient :

« Effectivement, la situation actuelle est loin d'être réjouissante. D'ailleurs, nous y sommes durement confrontés. En effet, autant, dans les précédents budgets, les baisses de dotation permettaient un minimum d'équilibre, autant nous constatons désormais qu'il est difficile de faire des économies. Cela est véritablement catastrophique. Le fait que la priorité soit donnée au désendettement de l'Etat et à la réduction du déficit public n'était, à mon sens, franchement pas recevable pour l'intérêt des êtres humains.

Vous avez présenté trois scénarii dans ce DOB. En tout état de cause, je m'étonne que la seule variable d'ajustement soit celle du personnel. Or, cet élément est essentiel en matière de proximité pour une collectivité. Pourquoi ? Parce que le personnel est directement en lien avec les ménages. A mon sens donc, il ne faut vraiment pas toucher à ce critère. Cependant, le scénario que vous retenez semble le plus dur à l'égard du personnel. De plus, il sera très difficile à mettre en œuvre, car le fait d'appliquer 0 % jusqu'en 2020 n'est absolument pas faisable, et ce pour diverses raisons, sauf à mener la même politique que l'Etat actuel, qui consiste à ne pas remplacer les départs en retraite. Cela est dommage et cette démarche est dramatique. En effet, ce n'est pas en diminuant le personnel que nous allons pouvoir avancer.

Parmi vos arguments, vous avancez l'augmentation du point d'indice. Très honnêtement, les deux fois 0.6 % sont totalement recevables et légitimes, d'autant que cela fait une éternité qu'il n'a pas évolué. S'agissant des carrières, je rappelle que les textes incitent progressivement les fonctionnaires à passer d'un endroit à un autre, sans avoir de spécificité par rapport à leur corps de métier. Ce principe permet donc une certaine pérennisation en direction des trois fonctions publiques territoriales.

S'agissant des cotisations « retraites » enfin, il faut noter leur augmentation ajoutée à l'allongement de la durée de la vie active. Cette augmentation aurait pu être compensée par de nombreuses autres choses (emplois aidés ou exonérations de cotisations par exemple) dont bénéficient d'ailleurs l'ensemble des grandes entreprises privées. Et encore, je ne compte pas l'évasion fiscale, pour laquelle un véritable combat serait à mener.

Lors du dernier congrès des maires, François HOLLANDE a annoncé qu'il y aurait moins de retenues sur le bloc communal. Pour autant, cette baisse est loin d'être suffisante, alors que d'autres moyens financiers nous sont retirés. Par ailleurs, je constate qu'aucune marge de manœuvre n'est proposée en matière d'investissements dans votre présentation. A ce propos, ne serait-il pas possible

d'envisager un étalement des investissements, voire même de regarder ceux qui intéressent en priorité les Yonnaises et les Yonnais ? Bref, je reste très inquiète quant à la présentation du futur budget. »

Guy BATIOU déclare :

« La présentation générale fait référence à la croissance. Or, cela fait maintenant près de trente ans que nous courons après. Il va donc falloir s'habituer à gérer notre avenir en oubliant ce critère, car je crains que nos économies n'aillent pas dans ce sens. D'autre part, la mutualisation a longtemps été présentée comme une mesure permettant de créer des liens. Pourquoi pas ? Or, nous constatons au final qu'elle ne le permet pas et que les couches administratives successives entre les mairies et les agglomérations demeurent. J'aimerais donc avoir une réponse sur les bienfaits de cette mutualisation, d'autant que nous nous dirigeons vers la suppression ou le non-remplacement de personnels. D'ailleurs, si tel est le cas, quelles seront les zones ciblées ? Le service public représente en effet la seule richesse des gens qui n'ont que peu ou très peu de revenus. Si ces derniers ne peuvent avoir un minimum de service public pour les accompagner, je crains qu'ils ne se retrouvent dans une situation encore plus difficile. Pourrions-nous avoir des précisions à ce sujet, car il s'agit d'une véritable inquiétude ? Les gens ont besoin d'avoir des interlocuteurs en face d'eux. »

Joëi SOULARD expose :

« J'aimerais dire quelques mots sur le plan pluriannuel d'investissement. Comme vous l'avez souvent rappelé, le PPI est évolutif et doit être ajusté tous les ans. Nous sommes donc au moins en droit d'attendre que les grandes orientations soient modifiées à la marge, surtout lorsque nous arrivons à mi-mandat et que l'ensemble des projets de votre programme doivent désormais être validés et chiffrés.

La présentation de ce soir n'est pas de nature à nous rassurer sur votre gestion de la ville et sur votre vision de son aménagement. Nous nous sommes déjà inquiétés l'année dernière du montant très important de l'investissement de 150 millions d'euros au PPI. Vous allez encore plus loin cette année, puisque vous l'augmentez pour atteindre 163 millions d'euros. Au-delà des conséquences sur la situation financière de la Ville, que Monsieur Regnault vient de pointer dans son intervention, c'est plus sur la réalisation matérielle d'un tel programme que nous sommes inquiets, d'autant que l'évolution des services semble aller vers la baisse. Comment voulez-vous matériellement réaliser 163 millions d'investissements sur votre mandat ? De plus, nous constatons que vous avez légèrement glissé au fil du temps en décalant cette enveloppe. Ce n'est donc plus en six ans, mais en quatre que vous espérez nous faire croire que vous réaliserez ces projets.

Il n'y a plus de doutes, ce PPI est une opération de communication. Hélas de mauvaise communication, car fondée sur une tromperie. Il restera donc à trouver ce qui est affiché et qui ne verra pas le jour au fil des mois et des années.

Si cette présentation offre une lecture plus minutieuse et très différente de celle de l'année dernière, elle est en revanche plus compliquée. Elle nous permet cependant de relever quelques points particuliers. S'agissant du dossier des Halles, affiché l'année dernière à 8 millions d'euros, celui-ci se voit affecté d'un budget de plus de 16 millions d'euros cette année, si l'on compte le bâtiment, pour 10.9 millions et l'espace public pour 5.2 millions d'euros. En effet, les espaces publics n'étaient pas compris l'année dernière. Cette enveloppe représente plus que l'ensemble Place Napoléon, rue Clémenceau et animaux de la Place que vous qualifiez il y a encore peu de temps de projet pharaonique, le tout sans remettre en cause – ce que nous n'avons pas fait – la nécessité d'un projet de requalification du quartier des Halles. Il aurait sûrement été plus judicieux et moins coûteux d'avoir, à l'instar de votre action en direction des commerçants, une action en direction des propriétaires et des bailleurs du quartier, pour les inciter fortement à réhabiliter leurs bâtiments et participer ainsi au retour de la population au sein de ce quartier.

Quant au dossier Piobetta, qui n'avait aucune enveloppe l'année dernière, vous affichez un peu plus de 2 millions d'euros pour le parking en 2017. Notre remarque de l'année dernière s'en trouve donc confortée. En revanche, si l'on suit votre logique, le reste de l'opération est donc de nature privée. En effet, lorsque vous annoncez la présence de salles de cinémas sur ce site, celles-ci ne peuvent être que privées.

Concernant la Bourse du travail, dont nous ne partageons pas le choix de l'implantation. Alors même que le Département avait donné son accord pour la réalisation sur un terrain dont il est propriétaire, nous constatons que ce projet est de nouveau décalé et que son budget diminue de 500 000 euros. Or, nous savons qu'il existe souvent des surprises dans la réhabilitation de bâtiments anciens, nous sommes là aussi en droit de nous inquiéter.

En outre, nous nous interrogerons également sur le projet Hôtel de ville et d'agglomération et Musée-Espace napoléonien. Le budget de l'année dernière comportait en effet quatre lignes à ce sujet et vous y consacriez 10 millions d'euros. Cette année, vous annoncez un budget de seulement 7.2 millions d'euros. Si nous ne nous inquiétons pas de cette baisse, nous nous demandons en revanche sur quoi porte la réduction du projet et quelles parties en font les frais.

Autre point concernant votre volonté régulièrement affichée de faire de cette ville « un modèle de développement durable », nous sommes surpris – mais peut-être avons-nous mal analysé les chiffres – de constater une baisse très importante sur le budget de l'éco-quartier de la gare, qui passe de 2.3 millions à 300 000 euros, sans compter la disparition des lignes « actions » en faveur des cycles et des piétons (1.8 million en 2016). Ces dépenses sont peut-être ventilées sur d'autres lignes budgétaires, dont je n'ai pas décelé la présence.

Enfin, je voudrais évoquer un dernier point qui n'apparaît pas dans le PPI, à savoir le petit contournement, sur lequel vous vous êtes engagés en réunion publique à Saint-André. Vous avez effectivement affirmé à la population que « les bulldozers seraient présents pour réaliser ce contournement avant la fin du mandat ». Or, rien ne figure dans le PPI. Plus grave je pense, lors d'une commission « aménagement » de l'Agglomération, durant laquelle j'avais l'honneur de représenter la Ville, il a été annoncé que ce petit contournement ne faisait plus partie de la programmation du Département. J'ai alors rappelé ce que vous aviez affirmé en réunion publique et l'on m'a répondu que ce projet était supprimé. Peut-être s'agit-il d'une erreur, mais je suis certain que vous m'apporterez les réponses. »

Sylvie DURAND déclare, en réponse :

« Concernant l'épargne nette, j'ai indiqué que nous perdons environ 3.8 millions chaque année sur les dotations. Si nous rajoutons cette somme aux 2 millions dont nous disposons en CAF nette, nous arriverions à une CAF nette de 5.8 millions d'euros, ce qui serait nécessaire pour la Ville. Malheureusement, la baisse des dotations concerne aussi ce poste budgétaire.

S'agissant de la mutualisation et de la masse salariale, la mutualisation n'aura pas d'effets immédiats. Il faut attendre environ cinq ans pour en voir les effets. Je rappelle tout de même qu'en 2010, lors de la création de la Communauté d'agglomération en remplacement de la Communauté de communes, il aurait été judicieux de penser à une éventuelle mutualisation, car vous n'avez cessé de recruter du personnel entre 2010 et 2014. J'ai les chiffres. Pour ce qui est de la masse salariale, nous n'avons pas d'autres choix. D'ailleurs, plus de la moitié des collectivités territoriales envisagent de ne pas remplacer tous les départs prévus et ce chiffre est en nette progression par rapport à 2015. De la même façon, 21 % des employeurs indiquent ne vouloir en remplacer aucun. Nous sommes effectivement obligés de revoir les effectifs et serons obligés de travailler sur le sujet des départs en retraite au cours des prochaines années. Bien entendu, il est hors de question de ne pas remplacer tous les départs en retraite, car certains postes sont irremplaçables.

En ce qui concerne les emprunts enfin, ceux qui se terminent vont nous permettre d'emprunter de nouveau. De fait, les montants seront équilibrés sur l'exercice. »

Monsieur le Maire revient sur la question du contournement Sud. Il confirme que celui-ci sera bien réalisé avec le concours du Département. Il se demande qui a répondu le contraire. Par ailleurs, il est normal que ces travaux n'apparaissent pas dans le PPI, puisque ce projet a été transféré à l'Agglomération.

Anne AUBIN-SICARD précise en outre :

« Monsieur SOULARD, vous étiez présent à la réunion de quartier de Saint-André, lors de l'attribution des premières enveloppes. Je suis d'ailleurs intervenue sur le sujet. Par conséquent, vous relatez des propos d'élus de l'Agglomération, alors qu'il me semble avoir été suffisamment claire lors de cette réunion. Le président de l'Agglomération a reçu l'accord du Département pour réaliser le

contournement Sud. Nous sommes actuellement en négociations financières, sachant que l'Agglomération participera à cette opération à hauteur de 30 %. »

Malik ABDALLAH ajoute, quant à lui :

« J'aimerais répondre sur deux points. Concernant Piobetta, nous vous proposerons une délibération détaillée lors d'un prochain Conseil municipal pour acter le choix du promoteur. Comme vous pouvez le constater, le parking est effectivement intégré, comme cela était prévu. Cependant, il figure dans le budget annexe et non dans le budget principal.

Vous vous inquiétez par ailleurs de la disparition du budget de l'éco-quartier. A ce propos, je rappelle que la Ville devait acheter des réserves foncières dans ce périmètre. Or, comme tous les projets ont été affinés, il s'avère au final que très peu de foncier sera acheté par la Ville. Ces terrains seront achetés par l'Agglomération. En revanche, nous avons décidé de mener une étude avec un AMO pour gérer l'ensemble de l'éco-quartier, de sorte à être accompagnés dans la mise en place de cet éco-quartier. Voilà en partie ce qui explique ce budget. »

Anne AUBIN-SICARD intervient :

« J'aimerais répondre sur la mise en œuvre du PGD à l'Agglomération, dont le plan a été adopté en 2015. Ce PGD avait pour ambition d'augmenter la part des transports en commun, de la marche et du vélo, et de réduire la part modale de la voiture. S'agissant des véhicules traditionnels, je rappellerai tout ce qui est déjà réalisé en matière d'électromobilité à l'échelle de la ville et de l'agglomération. J'y ajouterai tout ce qui est réalisé en partenariat avec le Département pour la création et l'extension d'aires de covoiturage à La Roche-sur-Yon et à La Roche-sur-Yon Agglomération. Je vous renvoie d'ailleurs à la 115^{ème} aire inaugurée la semaine dernière, qui est la plus grande du département. Enfin, un diagnostic est actuellement en cours avec l'outil Mobili-pro, développé par l'ADEME et le SyDEV. Celui-ci nous permet d'auditer notre flotte automobile et nous guide sur les pistes d'optimisation, de sorte que notre parc soit plus autonome et moins générateur de gaz à effet de serre. Voilà pour la partie automobile.

En ce qui concerne les bus, je rappelle que nous avons renouvelé notre DSP. Notre partenaire a même signé le 1^{er} décembre 2015 une charte CO₂ avec l'ADEME et s'est engagé à réduire de 7 % ses émissions de CO₂ d'ici la fin de l'année 2016. D'autre part, nous avons également acté, dans le cadre de la future DSP, une navette électrique de centre-ville, pour aller de la gare jusqu'au quartier des Halles.

D'autre part, je rappelais aussi l'expérimentation de la station provisoire au gaz naturel de ville (GMV), menée en juin dernier sur le site d'Impulsion, qui s'est terminée de manière concluante. Cette dernière nous aidera à orienter notre future politique en la matière à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, concernant la place du vélo et du piéton dans la ville et dans l'agglomération, je rappelle que cette dernière a également adopté un schéma directeur de cheminements doux le 1^{er} décembre 2015. Il s'agit d'une des déclinaisons du PGD adopté quelques mois auparavant. Concrètement, ce schéma va nous permettre d'auditer 1 000 kilomètres de voies vélos et piétonnes à l'échelle de l'agglomération, et d'identifier les éventuels points de rupture ainsi que les travaux nécessaires. Le travail est d'ailleurs déjà en cours.

Une fois ce diagnostic effectué, une politique soutenue par l'Agglomération permettra de restaurer ou de créer de nouveaux cheminements, grâce à une enveloppe annuelle de 500 000 euros. La moitié sera sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, le reste sur fonds de concours délivrés aux communes. J'ajoute que la Ville a inauguré une nouvelle piste cyclable cette année ainsi qu'un « chaussi-doux » dans le quartier de la Vallée Verte, et que 50 appuis-vélos ont été déployés sur l'ensemble de la commune. Pour ce qui est de la marche, je citerai la carte « piétons », qui propose un temps de parcours minuté d'un point à un autre de la ville, et qui incite par conséquent à marcher davantage. L'ensemble est chapeauté par un conseiller mobilité durable, désormais opérationnel, ainsi que par la Maison de la mobilité, actuellement en cours de construction. Ce projet a été validé par l'Agglomération.

Pour répondre à Monsieur SOULARD, la ligne budgétaire évoquée a effectivement été reventilée, sur la partie « abords des équipements publics » d'une part et sur la partie « voirie » d'autre part. Je

précise à ce propos que l'Agglomération apporte désormais son concours financier, ce qui nous permet de réduire légèrement la part budgétée à l'échelle de la Ville. »

Monsieur le Maire conclut :

« Le fait que vous vous inquiétiez est sain et normal. Le contraire ne serait d'ailleurs pas rassurant, puisque nous n'avons pas les mêmes lignes politiques. Cela est même plus que rassurant pour les électeurs. Je suis à la fois très fier de ce budget et de ce PPI et de l'action que nous menons.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. D'autres sont abscons et il est possible d'en faire parler certains. Personnellement, je prends les chiffres qui parlent. L'agglomération compte 300 demandeurs d'emplois en moins. Cela signifie tout simplement qu'une politique d'investissement et de développement économique porte ses fruits dès lors que l'on y met toute son énergie. L'ambition que nous portons pour cette ville, et celle pour laquelle nous avons été élus, ne consiste pas à développer un centre de loisirs ou un centre sportif, ni même à transformer les Halles. Nous souhaitons avant tout donner des emplois à un maximum de personnes et faire en sorte que notre ville soit florissante à ce niveau.

Que faisons-nous pour cela ? Nous disposons d'un véritable plan d'investissement ambitieux. Voilà la différence entre une vue restreinte et une vue de confiance. Il faut avoir confiance et j'ai confiance dans les concitoyens et dans les moyens que nous leur apportons pour les aider. Les zones économiques sont déjà en place depuis longtemps. Peut-être manquait-il ce petit souffle de renouveau pour qu'elles se remplissent. Or, aujourd'hui, elles se remplissent à vitesse grand V et de nombreux emplois vont encore arriver sur l'agglomération. Cela est sain.

Une politique d'investissements consiste aussi à accompagner les entreprises pour créer de l'emploi. Autrement dit, comment donner un emploi à un maximum de personnes ? Il ne s'agit pas uniquement de créer de l'emploi public. Nous devons aussi donner aux Yonnais les moyens d'avoir un emploi, sans creuser dans notre budget de fonctionnement. Pour cela, nous devons investir. En ce qui concerne l'investissement des Halles, d'un montant de 16 millions d'euros, nous mettons là un véritable outil de travail en place, de sorte à créer des emplois. De la même façon, la place Napoléon a aujourd'hui toute sa saveur et son utilité d'un point de vue touristique. Néanmoins, le projet des Halles représente une autre ambition. Nous voulons offrir des lieux de travail pour créer de l'emploi sur l'ensemble de ce quartier. D'ailleurs, les investisseurs ne s'y trompent pas, puisque nous allons même manquer de locaux pour installer des commerçants. Vous pouvez donc râler ou vous inquiéter, mais cette politique fonctionne et la demande est bien présente. Cela signifie que notre politique est juste et efficace. Nous allons donc la poursuivre.

Il y a deux façons de voir les choses dans la vie. Soit on reste statique ou l'on fait un pas en arrière, soit on avance en mettant un pied devant l'autre pour créer de l'emploi et une dynamique. Voilà l'engagement de notre équipe. Nous voulons aller de l'avant pour créer une dynamique de territoire.

Certes, Monsieur REGNAULT, il est possible de mentir par pensée, par omission ou par action. Vous dites que nous avons financé une étude de 30 000 euros. Il doit s'agir d'un mensonge par action, puisqu'elle n'a coûté que 10 000 euros à l'époque. Vous évoquez le désengagement des policiers nationaux. Cela doit être un mensonge par ignorance, puisque la police de La Roche-sur-Yon aura des effectifs nouveaux pour la première fois, ce qui n'est pas arrivé depuis plus de quinze ans d'après le Préfet. Vous mentez aussi par oubli lorsque vous dites que des choses étaient prévues à l'Hôtel de ville. Il s'agissait sûrement des bassines, car il y en avait beaucoup lorsque nous sommes arrivés. Pour le reste, rien ne semblait prévu, d'autant que tout avait disparu lorsque nous avons pris place dans ces locaux. Il faut accepter tout cela, Monsieur REGNAULT. Enfin, je n'ai jamais promis de baisser les impôts. J'ai simplement dit que nous n'augmenterions pas le taux d'imposition, ce qui est le cas. Voilà quelques mensonges. Cela n'est pas très grave, car vous nous avez habitués à cette démarche.

Madame CHARRIEAU, il est vrai qu'une hausse de 0.6 % n'est pas énorme pour un agent. Je suis même complètement d'accord. Toutefois, deux fois 0.6 % sur le budget de la Ville et de l'Agglomération représentent déjà beaucoup. Or, plutôt que d'appliquer cette augmentation six mois avant une élection nationale, ce geste aurait pu être réalisé au cours des cinq années précédentes, à raison de 0.1 ou 0.2 % par an. Cela aurait été plus intelligent et plus efficace pour les agents territoriaux.

Bref, je suis convaincu que ce que nous faisons aujourd'hui pour la ville porte ses fruits et continuera de le faire. Nous allons donc poursuivre cette politique. Comme dirait Monsieur REGNAULT, la ville est un tanker. C'est aussi pour cette raison que nous nous retrouvons actuellement en difficulté sur certains points. Il faut parfois dix ans pour redresser la barre du tanker ! De même, les choses sont aussi difficiles aujourd'hui, car nous payons ce qui n'a pas été pensé il y a dix ans.

Madame BESSON, vous dites que l'ICES a repris les bâtiments. Or, je rappelle que nous étions locataires. Il a donc fallu s'adapter rapidement. Au final, nous allons avoir une école et un dojo flamboyants neufs, grâce à la participation de la Région et du Département (pour le dojo). Cela signifie aussi que nous allons réaliser des équipements qui auraient dû l'être depuis longtemps et qui ne l'ont pas été. L'argent a été mis ailleurs ; c'était un choix politique. Personnellement, j'assume totalement mon choix politique. Vous avez pris des orientations qui ne sont pas les nôtres. De la même manière, nous prenons des orientations qui ne sont pas les vôtres. Assumons ensemble. Nous avons été élus pour cela.

En définitive, je pense sincèrement qu'il s'agit d'un bon budget, compte tenu des contraintes de la Ville, des contraintes financières portées par l'Etat et de l'économie mondiale. En outre, Monsieur BATIOU, il est vrai que la croissance ne sera certainement pas celle que nous avons connue dans les années 60, 70 ou 80, sauf événements majeurs. Cela est clair et net. Néanmoins, il existe des territoires bénis et je pense que le nôtre est béni. L'agglomération avance, car elle compte plus de 1 500 habitants supplémentaires tous les ans et ces nouveaux arrivants impliquent des investissements supplémentaires. D'ailleurs, si notre masse de CFE augmente, cela n'est pas dû à son pourcentage, mais à son activité, car celle-ci est en progression. Je pense même que nous avons été moins qu'optimistes sur le sujet. Je suis un maire optimiste et un élu qui va de l'avant. Je suis à la tête d'une municipalité qui ne cesse de progresser, au sein d'un territoire qui progresse avec des entreprises qui progressent. Je pense donc surtout à tous ceux qui pourront trouver du travail demain grâce à une politique d'investissement volontariste. »

Le Conseil municipal prend acte de ces orientations budgétaires.

2	PERCEPTION PAR LE SYDEV DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) ET DISPOSITIF TRANSITOIRE DE REVERSEMENT PAR LE SYDEV D'UNE FRACTION DE LA TAXE A LA COMMUNE.
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le comité syndical du SyDEV a décidé d'étendre les règles financières relatives aux travaux applicables aux communes laissant l'intégralité du produit de la TCCFE au SyDEV à chacune des communes qui s'engagerait formellement par voie de délibération à laisser l'entier bénéfice de la TCCFE au SyDEV d'ici 2020 ou au plus tard jusqu'en 2022. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'abandonner la perception de la TCCFE au profit du SyDEV afin de pouvoir bénéficier de règles financières sur les travaux plus avantageuses, il est proposé au Conseil que :

- la TCCFE recouvrée par les fournisseurs à compter du 1^{er} janvier 2018 soit perçue par le SyDEV en lieu et place de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- le SyDEV reversera trimestriellement à la Ville une fraction de la taxe perçue sur son territoire, selon les modalités suivantes 40 % en 2018, 30 % en 2019, 20 % en 2020 et 10 % en 2021,
- que la Ville continuera à percevoir la TCCFE en 2016 et 2017 et en reversera au SyDEV une partie correspondant à 40 %, pour l'année 2016, et 50 %, pour l'année 2017.

Thierry De La CROIX déclare :

« Je constate que 1 185 000 euros sont inscrits en recettes « indirectes » dans le DOB. Or, si vous reversez 50 % à l'horizon de deux ans, cela signifie que 592 000 euros par an disparaîtront. Aussi, avez-vous intégré cette modification dans votre budget ? Par ailleurs, j'aimerais avoir une explication concernant « la règle financière sur les travaux plus avantageux ». En effet, comment évaluer les retours sur la Ville si nous donnons de l'argent au SyDEV ? Donner de l'argent au SyDEV, pourquoi pas ? Cependant, cet argent doit aussi servir à la collectivité. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voterons contre. »

Sylvie DURAND indique que, s'agissant du budget, tout a été intégré dans la prospective financière sur les années à venir.

Monsieur le Maire précise :

« Tant que nous ne sommes pas à 50 %, la Ville reçoit la totalité. Elle reverse ensuite de l'argent au SyDEV. A l'inverse, si nous dépassons les 50 %, le SyDEV reçoit la taxe et reverse la différence à la Ville. »

Guy BATIOT estime que l'existence de ce syndicat est plutôt une bonne chose jusqu'à présent. Toutefois, il se demande « sur quoi reposent les différents pourcentages annoncés. »

Sylvie DURAND répond qu'un échéancier est prévu avec le SyDEV, de sorte à répartir les montants pour qu'ils pèsent moins lourd sur le budget.

Monsieur le Maire précise :

« En ce qui concerne « les règles financières sur les travaux plus avantageux », il s'agit des montants de subventions liées aux travaux et aux équipements liés aux énergies renouvelables. Ces subventions peuvent aller jusqu'à 60 % selon les travaux réalisés. Au final, nous nous y retrouvons sur la période. En revanche, nous participons à un effort collectif. Pour mémoire, Monsieur SOULARD disait en février 2014 : « il faudra bien que La Roche-sur-Yon y arrive, mais progressivement ». Nous sommes donc allés dans cette direction. »

Thierry De La CROIX ajoute :

« Je suis content que vous soyez d'accord avec le PS. Pour autant, vous ne répondez toujours pas à ma question. Comment ont été calculés les avantages financiers et quand la Ville aura-t-elle des retours sur ces éléments ? »

Monsieur le Maire poursuit :

« Les calculs sont effectués selon les investissements réalisés. Autrement dit, il ne faut surtout pas participer si vous n'investissez pas. En revanche, plus vous investissez, plus la Ville percevra de l'argent. Il est donc difficile de donner une date précise aujourd'hui. Encore une fois, ces pourcentages sont liés à la nature même des travaux. »

Anne AUBIN-SICARD expose :

« Je rappelle que la quasi-totalité des communes de Vendée reverse l'intégralité de cette taxe. Nous étions l'une des dernières communes à ne pas reverser l'intégralité. Nous devons participer à la solidarité départementale à l'égard des autres villes de Vendée. Par ailleurs, comme nous disposons d'un important programme de rénovation et de construction de bâtiments, avec un aspect très marqué sur la transition énergétique, le SyDEV pourra désormais davantage nous accompagner si nous reversons l'intégralité de cette taxe. Le raisonnement est d'ailleurs le même concernant l'enfouissement des réseaux d'éclairage. Au final donc, nous allons pouvoir faire beaucoup plus que prévu. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

43 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

3 AIDE AU LOYER COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté la mise en place d'un dispositif d'aide au loyer commercial pour soutenir le commerce et a souhaité recourir à l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) pour l'instruction et le suivi des dossiers.

Trois nouvelles demandes d'aide au loyer ont été déposées à IVCO qui a instruit ces dossiers et les a présentées en commission de validation le 27 octobre 2016. Celle-ci a émis un avis favorable pour

ces dossiers selon les conditions suivantes et sous réserve, pour certains, d'être en conformité avec les démarches administratives :

- SARL VERMEIRE'S, Enseigne « Le Petit Marais », 24 rue des Halles, loyer 805,47 €, aide mensuelle 1^{ère} année 400 €, aide mensuelle 2^{ème} année 201 €, total aide 7 212 €, date début de versement 01/11/2016 (sous réserve ouverture au plus tard le 01/11/2016).
- SARL LE VIN BIO, 6 place du Marché, loyer 666,66 €, aide mensuelle 1^{ère} année 333 €, aide mensuelle 2^{ème} année 167 €, total aide 6 000 €, date début de versement 01/12/2016 (sous réserve ouverture au plus tard le 01/12/2016).
- SARL LA CASA DEL PORRON, 25, rue des Halles, loyer 1 400 €, aide mensuelle 1^{ère} année 400 €, aide mensuelle 2^{ème} année 220 €, total aide 7 440 €, date début de versement 01/10/2016.

Joël SOULARD intervient :

« Je profite de cette question pour confirmer mes propos de février 2014. Je vous remercie d'ailleurs de les avoir rappelés ce soir. Par ailleurs, je trouve relativement désagréable de traiter Monsieur REGNAULT de menteur, alors même que Monsieur ABDALLAH venait d'annoncer que de l'argent avait été remis sur le projet de l'IUFM.

Si nous nous faisons insulter et traiter de menteurs à chaque fois que nous voulons parler, nous n'allons pas rester longtemps dans cette salle.

Je reviens sur le dossier des Halles. Vous venez de nous dire que « vous étiez convaincus de vos projets ». Heureusement ! Imaginez si vous nous disiez le contraire ! Concrètement, ce dossier déborde de nouveaux commerces, ce qui est une bonne chose. Ceci dit, j'attends de voir. En revanche, le plus incroyable est le fait que vous n'avez toujours pas investi. Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, nous avons toujours été favorables à ce type d'aides. Or, vous nous avez toujours dit que « l'investissement créait des emplois » et je suis entièrement d'accord avec vous. En effet, une ville se doit d'avoir des projets créateurs d'emplois, notamment en période de crise. Bref, vous annoncez que l'emploi « explose », alors même que vous avez décalé tous vos investissements. Par conséquent, ne me dites pas qu'ils ont créé de l'emploi !

J'en viens maintenant à ma question sur le quartier des Halles. Les commerçants du marché devaient se positionner sur leur présence le dimanche avant la fin du mois d'octobre, dans ce cas, combien de commerçants ont accepté d'être présents le dimanche ? Autrement dit, qu'en est-il de l'état des lieux de ce dossier ? »

Monsieur le Maire indique que ce dossier se met en place et qu'en la matière, c'est la volonté qui compte.

Franck POTHIER précise :

« Les commerçants des Halles ont répondu de manière positive aux quatre jours obligatoires (mardi, jeudi, samedi et dimanche), avec le vendredi facultatif. A ce jour, 24 d'entre eux se sont positionnés, avec une offre produit totalement équilibrée, sachant que nous envisagions entre 25 et 30 commerçants au maximum. Nous sommes donc satisfaits. Concrètement, le marché du samedi matin compte 63 vendeurs, entre les commerçants et les producteurs. En outre, 26 commerçants ont également donné leur accord pour le marché extérieur du jeudi et du samedi. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES EN 2017

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Après consultation des associations de commerçants de La Roche-sur-Yon, après demande d'avis auprès des organisations syndicales et patronales et après avis conforme de l'EPCI La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé au Conseil d'arrêter la liste des dimanches dérogeant au repos dominical des salariés.

Franck POTHIER précise qu'il était proposé d'arrêter la liste des dix dimanches suivants : 15 janvier, 5 mars, 28 mai, 18 juin, 2 juillet, 3 septembre, 10 et 17 décembre et 24 et 31 décembre mais qu'après les derniers arbitrages avec les associations et les syndicats, une liste différente est proposée, puisque les dimanches des mois de mai et juin ne seront pas travaillés et que le 31 décembre sera travaillé jusqu'à 15 heures.

Martine CHANTECAILLE fait l'intervention suivante :

« Par cette délibération, vous nous faites part de votre décision d'autoriser dix dérogations au principe du repos dominical. Nous voterons contre et je tiens, comme l'an dernier, à réaffirmer ici l'opposition de notre groupe à cette décision, car même si dix, c'est mieux que douze, c'est encore trop !

Quand bien même en effet, il y aurait un effet économique avéré à de telles ouvertures dominicales – ce qui n'est pas le cas, car l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspond au report des ventes des autres jours de la semaine, le pouvoir d'achat n'étant pas extensible –, cela ne compense pas tout et notamment l'absence de ce temps commun pour la famille, les amis, la vie associative, bref, des activités non-marchandes.

Vous prétendez souvent mettre la famille au cœur de vos projets : pensez-vous que cela facilite vraiment la vie familiale quand, par ces dérogations, vous conduisez des salariés à devoir travailler quatre dimanches consécutifs en décembre 2017 – dont les 24 et 31, deux jours de réveillon – ou encore le jour de la fête des mères, des pères, alors qu'il s'agit de fêtes familiales ?

Vous expliquez, d'autre part, avoir consulté les organisations syndicales. Ce n'était pas le cas quand vous avez présenté cette délibération à l'Agglomération la semaine dernière. Pourriez-vous nous faire part de leur réaction à une telle décision ?

Pour notre part, en tous cas, nous réaffirmons, comme l'an dernier, que nous ne voulons pas d'une civilisation du caddie, que la citoyenneté ne se réduit pas à l'acte marchand et qu'un jour de repos commun est important pour la cohésion sociale. »

Thierry De La CROIX déclare :

« Monsieur le Maire, je vous annonce sans surprise que nous ne voterons pas cette délibération. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit l'année dernière, car l'analyse reste la même. Peu importe qu'il y ait dix ou douze dimanches. Ceci dit, peut-être que l'augmentation du point d'indice de 0.6 % permettra de développer le pouvoir d'achat des fonctionnaires ! Par conséquent, nous voterons fermement contre cette délibération. »

Françoise BESSON ajoute :

« Je réaffirme également la constance de notre groupe, d'autant que je suis particulièrement bien placée pour connaître les risques psychosociaux du travail du dimanche. Néanmoins, j'attache quand même de l'importance au travail du dimanche pour les permanences de soins dans les hôpitaux par exemple. Enfin, si favoriser l'emploi est une chose importante, il est tout aussi important de permettre aux bas salaires de bénéficier des hausses d'indices dont nous venons de parler. »

Thierry De La CROIX interroge :

« Avons-nous déjà des retours d'expérience sur 2016, avec les ouvertures votées l'année dernière ? »

Franck POTHIER précise :

« Plus l'année avance et plus les commerçants ouvrent leur magasin. D'ailleurs, les Galeries Lafayette sont toujours ouvertes et le responsable semble en être très satisfait. Plus généralement, les commerçants affirment de plus en plus que le dimanche est une bonne journée pour eux, d'autant que certaines personnes ne peuvent pas faire leurs courses le samedi. De plus, les gens viennent en famille les dimanches de soldes et de braderie. Certes, tous ne peuvent ouvrir. Cependant, il faut aussi du temps pour que les choses se mettent en place. »

Monsieur le Maire ajoute :

« En outre, les gens peuvent désormais se promener dans la ville car nous avons une très belle place. »

Anita CHARRIEAU relève :

« Je veux bien. Pour autant, comment font ceux qui travaillent aussi le dimanche ? »

Monsieur le Maire poursuit :

« Encore une fois, mon obsession reste l'emploi. Par ailleurs, la position des uns et des autres concernant l'ouverture du dimanche me paraît égoïste. Je rappelle en effet que c'est aussi une façon de créer de l'emploi et de donner des heures de travail supplémentaires à certains salariés. Aussi, avant de savoir à qui profite le repos dominical, je pense d'abord au développement de l'emploi. A ce propos d'ailleurs, allez parler avec les syndicats ; cela ne les dérange pas de travailler le dimanche. Ceux qui peuvent travailler le dimanche le font parce qu'ils savent qu'ils gagneront plus. Certes, vous pouvez avoir des positions de principe ou des positions politiques. Cependant, pensez aussi à ceux qui ont envie de travailler et qui en ont besoin. Je pense que vous verrez certainement les choses différemment. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Anita Charrieau

<p>5 SALON TECH'ELEVAGE - VALORISATION DE LA RACE CHAROLAISE - CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VENDEE</p>
--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le salon Tech'élevage, qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2016, est organisé pour la troisième année consécutive par la Chambre d'Agriculture de Vendée. Ce salon professionnel rassemble les filières d'élevage du département et est axé sur l'innovation et les nouvelles technologies.

L'événement veut s'inscrire dans le plan de relance de l'élevage et son objectif est d'offrir une grande vitrine de l'élevage pour les éleveurs en place, les éleveurs et les jeunes en formation agricole.

La Ville apporte gracieusement une aide matérielle par l'intervention du Centre Technique Mutualisé pour le montage et le démontage de matériels, après devis et dans la limite d'une valorisation portée à 30 000 euros.

Joël SOULARD remarque :

« Je profite de cette délibération pour évoquer un écho de la presse, sur lequel nous nous interrogeons, concernant la foire expo. Il semblerait que le bilan de l'année dernière n'ait pas été aussi positif que vous ne l'espériez. Nous aimerions donc savoir ce qu'il en sera de cette foire et si celle-ci sera reconduite au-delà de 2017. »

Monsieur le Maire précise :

« Effectivement, il y a bien eu un article sur ce sujet. La foire aura toujours lieu. Elle sera portée uniquement par ORYON et par le comité des exposants. Ces derniers produiront un événement différent des dernières années, puisque la foire en elle-même n'a cessé de s'essouffler au fil du temps et qu'elle fonctionne de moins en moins bien. En clair, nous avons préféré prendre un temps de recul, de sorte à proposer un événement plus novateur. Je précise que la Ville ne participera pas à ce financement cette année. Néanmoins, nous travaillons déjà sur un projet pour 2018, mais il est encore trop tôt pour vous en parler aujourd'hui. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 PERSONNEL MUNICIPAL - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FRAIS DE MISSION TEMPORAIRE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, il est proposé d'adopter les mêmes modalités de remboursement des frais de missions des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération, de la Ville de La Roche-sur-Yon et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION POUR LA TÉLÉDÉCLARATION ET LE TÉLÉPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n° 82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention tripartite établie à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 PERSONNEL MUNICIPAL - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PORTANT ADHESION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SOCLE COMMUN DE PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Cette convention, mise en place au 1^{er} avril 2015 pour une durée de 5 ans, permet, notamment, de confier la gestion des secrétariats des commissions de réforme et des comités médicaux au Centre de Gestion de la Vendée dans la mesure où l'Etat n'assurait plus ces missions.

L'augmentation générale de la sinistralité entraîne un accroissement du nombre de dossiers à traiter. Par ailleurs, les situations sont plus complexes et demandent des temps d'instruction toujours plus importants. En conséquence, l'augmentation des moyens humains mobilisés entraîne une hausse du taux de cotisation de 0,05 % à 0,07 % au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 1 portant augmentation du taux de cotisation qui passerait de 0,05 % de la masse des rémunérations versées aux agents de la Ville, à 0,07 % au 1^{er} janvier 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 PERSONNEL MUNICIPAL- MODIFICATION ET ACTUALISATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

La délibération du 28 juin 1999 relative au versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés est aujourd'hui obsolète. Il convient, notamment, d'actualiser les modalités de versement de cette prestation en cas de séparation des parents et de garde alternée. Il est proposé au Conseil d'approuver l'actualisation des ces dispositions.

Dans le cas où l'enfant est placé en internat de semaine, avec prise en charge intégrale des frais de séjours, la prestation est servie au prorata du temps passé dans la famille lors des périodes de retour au foyer en fin de semaine ou durant les vacances scolaires. Est également prévu le cas de la résidence alternée d'un enfant au domicile de chacun des parents, suite à une séparation ou à un divorce, auquel cas l'allocation ne peut être partagée. C'est aux parents de choisir et de se mettre d'accord sur le parent bénéficiaire de l'allocation. Il vous est donc proposé d'adopter les modalités d'attribution de cette allocation parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans. »

Guy BATIOU remarque :

« La phrase « la prestation est versée aux seuls agents de la collectivité et non à leur conjoint » me dérange. Je ne comprends pas le lien avec l'enfant. »

Anne-Sophie SARDAY répond :

« Cette prestation est liée à l'enfant, puisqu'elle est versée aux agents-parents travaillant au sein de la collectivité. Cette phrase concerne essentiellement la résidence alternée. Dans ce cas, les deux parents doivent travailler au sein de la collectivité. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 GESTION PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICES DE LA FOURRIERE VEHICULES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Conseil municipal du 7 juin 2016 a autorisé le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière véhicules. Un avis de concession a été envoyé le 22 juillet 2016.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger le contrat actuel de 5 semaines jusqu'au 03 Janvier 2017 inclus par avenant n° 1, afin de finaliser la procédure de consultation actuelle de renouvellement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 TELESURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Suite à l'adoption d'une convention de groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération, le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature du marché de télésurveillance et de gardiennage des bâtiments communaux et intercommunaux suite à décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 novembre 2016 d'attribuer le marché au groupement d'entreprises EXCELIUM (44700 - Orvault), mandataire et OUEST SECURITE (85100 - Les Sables d'Olonne), cotraitant, pour un montant annuel de 155 709,34 € HT (montant non contractuel issu d'une simulation ayant servi à la comparaison des offres).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

12 ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, la commune de Aubigny - Les Clouzeaux, la commune de La Ferrière et la commune de Rives de l'Yon pour l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien.

Le montant maximum annuel du marché est de 1 002 000 € HT pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL (CYEL) - AVENANTS AUX MARCHES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les avenants concernent :

- Les travaux pour la " Construction du pôle culturel - Pôle musical et d'enseignement artistique (CYEL) ".

Des prestations complémentaires ou des adaptations techniques ont été demandées par la maîtrise d'œuvre et par les utilisateurs pour les besoins du projet (13 lots sont concernés).

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des avenants à intervenir.

Sylvie DURAND précise :

« Il s'agit des derniers avenants avant l'ouverture du pôle culturel. Concrètement, cinq avenants sur marchés sont issus de procédures formalisées. Ils font l'objet d'un avis préalable de la commission d'appels d'offres, puisqu'ils sont supérieurs à 5 %. Dans le même temps, six avenants sur marché sont issus de procédures formalisées. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un avis préalable à la CAO, puisqu'ils sont inférieurs à 5 %. Enfin, deux avenants sur marché sont issus de procédures adaptées, le tout pour un montant total de 41 057 euros. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PRISON A LA ROCHE SUR YON

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Compte-tenu de l'annonce gouvernementale concernant la construction d'une Maison d'arrêt de 300 places en Vendée, il est proposé au Conseil de faire acte de candidature pour une implantation de ce nouvel établissement à La Roche-sur-Yon.

Pierre REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Nous approuvons votre proposition de faire acte de candidature pour la construction d'une nouvelle prison à La Roche-sur-Yon et je partage l'ensemble des atouts relevés dans la délibération.

Un tel établissement ne peut pas être mieux placé, compte tenu de l'existence des deux TGI à La Roche-sur-Yon et aux Sables d'Olonne. Que ce soient les intervenants divers, policiers, avocats, personnels pénitentiaires, tous les professionnels en sont d'accord. L'Ordre des avocats de La Roche-sur-Yon a rédigé une mention en ce sens, le 11 octobre dernier, et dès le 20 septembre, la députée, Sylviane BULTEAU écrivait au Garde des Sceaux, Jean-Jacques URVOAS, pour qu'il intervienne en faveur de La Roche-sur-Yon.

Pour les familles aussi, ce sera un atout, car la localisation retenue sera accessible de partout, y compris en transports en commun.

Vous avez raison également de retenir ce site que j'avais moi-même choisi en 2010, lorsque le Garde des Sceaux de l'époque nous demandait de faire des propositions. Seize hectares ont donc été achetés aux consorts GENTY pour ce projet. Cet achat était une opportunité remarquable, car, même si la prison ne se faisait pas, ils sont idéalement placés pour des projets économiques.

Le projet que nous avons déposé était de très loin le plus pertinent des cinq candidatures vendéennes, même si ce projet n'était pas incompatible avec un centre pour jeunes prévu à Fontenay-le-Comte. Tous les autres étaient peu crédibles.

J'avais néanmoins fait la remarque qu'une surface aussi importante, exigée par l'Etat – elle était même de quinze hectares – me semblait du gaspillage de terrain. Selon moi, cinq hectares suffiraient. Dans les grands centres urbains, l'Etat ne disposera jamais de telles surfaces.

D'ailleurs, en matière de terrains, cette délibération est l'occasion pour moi de relever un formidable atout de la ville pour son développement futur. La Ville maîtrisait début 2014, directement ou par ORYON et l'Agglomération interposés, plus de 200 hectares de surface réservés aux projets d'habitat et économiques. Si je dis ça, c'est parce qu'en 1977, lorsque la Gauche est arrivée aux affaires, la Ville ne disposait d'aucune réserve foncière. Je pense que vous appréciez ces investissements réalisés par nos soins.

J'espère que ce projet se traduira rapidement dans les faits, à la fois pour disposer enfin d'un établissement digne de notre pays, mais aussi pour ne pas geler inutilement un tel foncier.

Permettez-moi par ailleurs, avec tout le respect que je vous dois, de vous dire qu'il est très désagréable dans cette instance publique de se faire traiter de menteur à chaque fois que l'on vous pose une question qui vous met en difficulté et pour laquelle vous vous énervez. J'ai certainement de nombreux défauts. Cependant je n'ai jamais eu la réputation d'être un menteur. Les Yonnais jugeront. »

Monsieur le Maire précise :

« Je ne vous ai pas traité de menteur. J'ai simplement fait des constats sur des choses fausses que vous avez affirmées. Constat n'est pas insulter. »

Guy BATIOT déclare :

« Je voulais simplement rappeler que la prison n'est pas une vengeance ni une punition. C'est uniquement une peine de privation de liberté, ce qui est déjà beaucoup. D'autre part, et pour ceux qui sont entrés dans cette prison, les conditions dans lesquelles les gens sont détenus sont épouvantables. De plus, certains y sont avant d'avoir été jugés. Autrement dit, ils ne devraient jamais se retrouver dans de telles conditions. Je ne peux donc que me ranger à l'idée d'améliorer les conditions d'accueil de ces gens, qui, quelle que soit la peine qu'ils ont à purger, ne sont là que pour être privés de liberté et absolument pas pour autre chose. Concernant la localisation, que j'approuve également, j'insisterai sur la présence de la gare, car les familles de certains prisonniers vivent dans des conditions sociales difficiles. Or, si le prisonnier ne doit pas être puni, autre pour ce qu'il a fait, les familles doivent l'être encore moins. Faciliter l'accès à ces dernières est donc plus que souhaitable. »

Anita CHARRIEAU intervient :

« Comme pour la culture, avoir un bâtiment ne fait pas tout. Le plus important est de savoir quoi y faire, puisqu'il s'agit d'une maison d'arrêt et qu'il ne s'agit pas forcément de peines lourdes. Cela signifie aussi qu'il faut avoir un véritable contenu éducatif à proximité, ce qui suppose du personnel. Les engagements doivent donc être clairs sur ce point, pour éviter le « stockage » de personnes privées de liberté. Nous risquons effectivement d'avoir des récidives si ce contenu éducatif n'était pas mis en place en parallèle, en plus d'avoir des espaces beaucoup plus humains, tant en termes d'hygiène que de locaux.

Monsieur le Maire conclut :

« Favoriser l'implantation d'une prison répond à une véritable problématique. Nous sommes bien d'accord. Il en est de même en ce qui concerne l'accompagnement, la formation ou encore l'éducation. Si la prison pouvait, après la mise à l'écart, être un espace de rédemption pour démarrer une nouvelle vie, cela serait très bien. Néanmoins, cela est souvent loin d'être le cas.

En attendant, il reste encore certains problèmes à régler. En outre, la création d'une prison à La Roche-sur-Yon n'est pas que pour le plaisir, et je ne suis pas certain qu'un tel équipement favorise le développement du territoire et sa notoriété. Cela n'est pas le sujet. Les familles des détenus ont aussi besoin d'être rassurées et accompagnées. C'est donc en ce sens que je vous demande d'être solidaires. Je reconnais également que le fait d'avoir acheté ce terrain pour réaliser cette prison était une bonne décision à l'époque.

En ce qui concerne la surface totale, ces quinze hectares sont véritablement nécessaires car les structures des prisons ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans. Il faut en effet de très grands espaces de non-approche pour éviter les projections d'armes ou de drogues. De la même façon, il faut aussi penser aux espaces d'ateliers ou de lieux de travail. Voilà pourquoi cette surface est si importante. Je vous demande à présent d'approuver cette délibération. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE LA ROCHE-SUR-YON - AVENANT N° 4 AU PROTOCOLE FONCIER ANRU
--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de La Roche-sur-Yon (ANRU), un protocole foncier convenu entre la Ville et Vendée Habitat fixe l'ensemble des modalités de cessions et d'acquisitions des terrains, permettant de reconstruire de nouveaux logements sociaux sur le reste du territoire de la ville et des logements privés sur le quartier des Forges.

Ce protocole doit faire l'objet du versement d'une soulte finale, par la Ville et au profit de Vendée Habitat, avant le 31 décembre 2016. Le présent avenant remet à jour le prix d'acquisition du terrain "Branly A" par la Ville auprès de Vendée Habitat et recalcule donc le montant de la soulte finale (soit 678 658.60 euros HT).

Joël SOULARD intervient :

« Je ne répèterai par mes propos de l'année dernière pour lesquels je m'étais fait renvoyer dans les cordes. J'ai donc travaillé de nouveau ce dossier et je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. Effectivement, la surface est passée de 9 600 à 6 400 mètres carrés en 2012. Néanmoins, il ne s'agissait pas de diminuer les bâtiments de deux étages. En effet, la surface a été réduite, car nous avons réalisé un cheminement juste derrière et celui-ci demandait de la place. De plus, nous étions forcément obligés de diminuer la constructibilité, car de telles surfaces n'auraient pas été autorisées par le PLU. Voilà. Je tenais simplement à remettre les choses dans l'ordre. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 PLAN LOCAL D'URBANISME - ABROGATION DE LA PROCEDURE DE REVISION "ALLEGEE" N° 1
--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Depuis la prescription de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme liée à la réduction du boisement protégé pour permettre la construction de la nouvelle salle de judo, la réglementation relative à la gestion des boisements protégés a évolué à travers la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La modification ou la suppression d'un boisement identifié au PLU peut désormais être réalisée via une simple déclaration préalable.

La procédure de révision alléger n'étant plus nécessaire, il est proposé au Conseil municipal d'en approuver l'abrogation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 MAISON NEUVE DES LANDES - APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE BMP ET LA VILLE
--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par courrier en date du 6 février 2016, la société BMP, aménageur de l'opération La Maison Neuve des Landes, a sollicité auprès de la collectivité, la mise en place d'un protocole transactionnel visant à trouver un accord global sur les différents litiges opposant BMP et la Ville de La Roche-sur-Yon sur cette opération.

Après plusieurs rencontres entre les deux parties, un protocole d'accord visant à officialiser leurs engagements réciproques est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Joël SOULARD déclare :

« Les contentieux en matière d'urbanisme arrivent régulièrement et vous en aurez certainement d'autres au fil de votre mandat. Toutefois, les 700 000 euros qui n'ont pas été perçus par la Ville n'ont pas non plus été dépensés. Par ailleurs, il est logique que BMP ne paye rien à la Ville, puisque cette société n'a réalisé aucune opération. En revanche, BMP ne s'est pas gêné pour récupérer ces 700 000 euros auprès de tous les acheteurs de terrains, d'autant qu'il n'existait aucun contentieux à cette époque. Personne n'est « jamais blanc comme neige » dans ce type d'affaire.

Personnellement, je suis satisfait que vous ayez trouvé un accord et nous voterons pour cette délibération. Concernant la cession foncière néanmoins, je rappellerai que le terrain situé juste à côté est en partie réservé au stationnement des manifestations de la société des courses hippiques. Cela signifie que cet espace pourrait être aménagé, mais qu'il ne serait pas utilisé pour de la construction. Or, j'ai du mal à croire que ce quartier n'ait pas besoin de nouveaux équipements publics, peut-être affirmez-vous clairement le contraire. A ce sujet, étant à l'origine de ce quartier et connaissant ce secteur en tant qu'ancien adjoint à l'urbanisme, j'ai toujours dit, et je le répète, qu'il ne s'agissait pas de la meilleure opération urbanistique de la ville. Ceci dit, nous l'assumons. Toutefois, comme les habitants de ce quartier se plaignaient de ne pas avoir suffisamment d'équipements publics à proximité, nous avons mis ce foncier de côté. Aujourd'hui, vous le supprimez et je pense que c'est un risque. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 ACQUISITION D UNE EMPRISE FONCIERE A MME GAUVRIT RUE DU PRESNOIR - RECTIFICATION D'ALIGNEMENT

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à titre gratuit d'une emprise foncière privée à usage public d'environ 9 m², rue du Pressoir, dans le but de l'intégrer au domaine public.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 CESSON D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE MONSIEUR BERTRAND JOEL - CHATEAU FROMAGE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière de 16 m² située à

Château Fromage, au profit de Monsieur BERTRAND Joël, au prix de 272 € conformément à l'avis du Domaine.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE A MONSIEUR ET MADAME FAVREAU - RUE SERPENTINE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de Monsieur et Madame FAVREAU, propriétaires d'un bien 18 rue Serpentine, d'une emprise foncière de 37 m² située en bordure du groupe scolaire Léonce Gluard, à prélever sur la parcelle cadastrée AZ 700.

Le prix de vente est fixé à 444 euros conformément à l'avis du service du Domaine.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS POUR BRANCHEMENTS DE LIGNES ELECTRIQUES DE LA MOUTILLIERE A LA ROCHETTE BOISSEAU

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitudes au profit de ENEDIS relatives à des branchements de lignes électriques souterraines et aériennes sur les parcelles cadastrées HY 18, IN 144, IN 145.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Anne AUBIN-SICARD expose :

« La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville de La Roche-sur-Yon a donc rédigé un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable en se référant aux actions de l'Agenda 21.

Ce rapport est réalisé en commun avec l'Agglomération.

Ce rapport a déjà connu un premier changement l'année dernière, avec la mutualisation du document de la Ville et celui de l'Agglomération. L'idée consistait à identifier d'éventuelles actions communes entre les deux collectivités, ou d'éventuelles interactions entre tel ou tel type d'action. Nous avons voulu aller un peu plus loin cette année en intégrant en plus des actions des communes de l'agglomération. Au final, ce document présente un véritable portrait des actions menées sur notre territoire en matière de développement durable, que ce soit par l'Agglomération, la Ville ou les autres communes de l'agglomération. En outre, nous avons souhaité que ce rapport soit davantage pédagogique en y intégrant des photos. Vous disposez par conséquent d'une version allégée contenant beaucoup moins de texte que l'année précédente. De la même façon, nous avons voulu clarifier certains termes, parfois obscurs, avec six rubriques au lieu de cinq, de sorte là aussi à alléger ce rapport.

La première rubrique de ce document concerne la lutte contre le changement climatique. Je rappelle à ce propos que le Pays Yon et Vie a été labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (label TEPCV) par le Ministère de l'environnement en avril 2015. Dans ce cadre, nous avons reçu une première enveloppe financière de 500 000 euros. Celle-ci a permis de doter chaque commune du Pays d'un véhicule électrique, subventionné à hauteur de 80 %, de fournir 100 vélos à assistance électrique sur le territoire, subventionnés aussi à hauteur de 80 % et de financer des travaux de rénovation. Je pense par exemple au changement des menuiseries de l'agglomération ou à l'extension HQE du siège de la CCVB.

S'agissant de la rénovation énergétique, je rappelle que notre plan pluriannuel de performance énergétique et de modernisation du patrimoine entre progressivement en action. Par ailleurs, la durée de la garantie de parfait achèvement a été portée à trois ans au lieu d'un an, lorsque nous construisons un nouveau bâtiment. Ce temps supplémentaire nous aide à évaluer encore mieux la performance énergétique des bâtiments et nous permet de voir si le cahier des charges a été correctement respecté. Cette mission a été voulue à la fois par la Ville et l'Agglomération.

D'autre part, et suite au lancement du SLIME (Service local d'information sur la maîtrise de l'énergie) en 2014, nous nous étions engagés en 2015 à réaliser 50 diagnostics sociotechniques. A ce jour, 83 ont été effectués. Il s'agissait d'accompagner les foyers en difficulté, pour les aider à réduire leurs consommations d'énergie et d'eau, en leur proposant des conseils adaptés et des kits d'économies ainsi qu'une orientation vers les services financiers adaptés. En terme d'éco-logement pédagogique enfin, nous avons travaillé sur ce projet avec l'ADILE tout au long de l'année 2015. L'Agglomération et la Ville ont apporté respectivement 4 500 euros sur la mise en place de cet éco-logement au rez-de-chaussée de la Vigne aux Roses. Celui-ci est ouvert depuis le mois de septembre. Il participe au développement des éco-gestes pour la réalisation d'économies d'énergie et d'eau ou de réduction des déchets.

Les travaux d'économies d'énergie portent essentiellement sur l'éclairage public. Je rappellerai à cette occasion le test d'extinction de nuit de l'éclairage public, mené sur la rocade Nord. Ce test, qui s'est révélé concluant, s'achèvera au mois de décembre. Je citerai également les travaux conduits sur le boulevard de l'Industrie, avec la mise en place d'éclairages intelligents et de leds modulables selon les périodes de la journée ou de la nuit. C'est d'ailleurs la première fois que ce type d'action est réalisé dans une zone d'activités de l'agglomération.

En ce qui concerne les bâtiments HQE, je rappelle que l'ensemble des bâtiments neufs doit désormais être aux normes BVC, depuis la RT 2012. Concrètement, cette démarche HQE vise à intégrer 14 critères de développement durable. Cette décision a également été prise par la Ville et par l'Agglomération. A ce propos d'ailleurs, cette dernière a décidé de créer une nouvelle fonction baptisée « conseiller en énergie partagée ». Ce poste, financé par l'ADEME, aide à conseiller les communes de l'agglomération, ainsi que l'Agglomération elle-même, sur les économies à réaliser au sein d'un bâtiment. Il peut s'agir de réglages de chauffage ou de modifications d'usage des bâtiments.

Les énergies renouvelables sont donc une orientation très forte de la collectivité, puisque désormais, nous étudions systématiquement l'implantation de panneaux photovoltaïques sur tous les projets neufs. D'ailleurs, l'école pont Boileau sera prochainement équipée de 514 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. Ce type de dossier est également à l'étude pour le futur dojo ou la future piscine.

Le second volet de ce rapport porte sur la mobilité durable. Je rappelle que la Ville a consacré 325 000 euros aux liaisons douces en 2015 et qu'elle y consacrera 320 000 en 2016, sachant que l'Agglomération abondera les décisions de la Ville sur ce sujet si besoin.

En matière d'électro-mobilité, signalons l'implantation de bornes de recharge, l'acquisition par la Ville de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique ou encore la subvention permettant d'accompagner les particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. A ce propos d'ailleurs, 105 vélos ont été acquis par la Ville l'année dernière par ce biais ainsi que deux vélos adaptés pour des personnes en situation de handicap.

Le deuxième axe de cette rubrique concerne la sensibilisation aux déplacements sans émission de GES. Notons à ce sujet que la fête de la mobilité durable sur la place Napoléon a été un véritable succès l'année dernière. Elle a permis d'exposer des véhicules électriques ou des véhicules fonctionnant au gaz ainsi que des motos électriques. La seconde édition se déroulera en juin prochain. Je citerai également la semaine de la mobilité de septembre 2015 ou encore l'opération

« pas d'âge pour faire du vélo et bien conduire » menée par l'Agglomération. Enfin, je rappelle que nous avons fait venir 450 élèves, soit 17 classes de l'agglomération, sur la place Napoléon, en juin dernier, dans le cadre de la labellisation des territoires à énergie pour la croissance verte. Ces animations autour du changement climatique ont été conduites par l'association Les Petits Débrouillards. Cette semaine s'est même conclue par la venue du climatologue de renommée internationale Jean JOUZEL, ce qui représente une grande chance pour nos jeunes et nos territoires.

La troisième partie de ce rapport porte sur la biodiversité et la préservation des ressources. J'évoquerai à ce propos le projet de la trame verte et bleue, avec l'appel à projets « bocage » auquel nous avons répondu en septembre 2014 et pour lequel nous sommes lauréats. L'idée consiste à disposer d'une approche plus fine du maillage de notre trame verte et bleue, en identifiant les mares présentes sur notre territoire. Aujourd'hui, 464 mares ont été recensées sur la ville, sachant que 70 % d'entre elles sont en bon état de conservation et que les 30 % restants bénéficieront d'un plan d'action. Enfin, je rappelle que la ville compte aujourd'hui 450 hectares entretenus avec le « zéro phyto » et que l'utilisation des produits phytosanitaires sera totalement interdite à partir du 1^{er} janvier prochain.

Pour ce qui est de la gestion de l'eau et des nouveaux assainissements collectifs, des stations à filtres ont été installées aux Clouzeaux et à Fougeré. Dans le même ordre d'idée, nous avons également voulu réduire les consommations d'eau en réalisant de nouveaux aménagements « paillages et graviers » sur le boulevard Branly ou sur le terrain synthétique de Saint-André. Ce dernier ne sera donc plus arrosé.

La quatrième rubrique intéresse le bien-être des habitants. Sur ce point, la Ville et l'Agglomération ont adopté des plans de prévention du bruit dans l'environnement, conformément à l'obligation impartie par les textes européens. Ils seront déclinés en plans d'action jusqu'à la fin de l'année 2020. S'agissant de la santé publique et des Maisons de la santé, ce sujet a déjà été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, comme le thème de la carte « piétons ». Concernant l'accessibilité, je rappellerai les AD'AP, que la Ville et l'Agglomération ont adopté dans les temps réglementaires, l'accueil des enfants handicapés dans les écoles, avec le recrutement de 19 agents pour assurer les temps périscolaires, ou encore le langage « facile à lire ou à comprendre » (FALC), engagement fort de notre campagne en direction des personnes en situation de handicap psychique, pour lequel les agents de la Ville sont aujourd'hui formés.

En ce qui concerne la solidarité et la citoyenneté, j'aimerais vous parler de la reconnaissance européenne de l'action de la collectivité ou « green leaf ». Nous avons effectivement candidaté en 2015 pour faire reconnaître les efforts de la collectivité en matière de développement durable à l'échelle européenne. La Ville a été retenue parmi douze collectivités dans un premier temps, puis a terminé cinquième lors d'une seconde étape. La commission européenne a ainsi constaté les efforts réalisés par notre collectivité, ce qui méritait bien évidemment d'être souligné. A ces actions s'ajoute la mobilité internationale des jeunes (ou bourse Ulysse), pour laquelle seize projets ont été soutenus en 2015, le premier prix de la citoyenneté européenne délivré à une habitante de la ville, Madame GIGNARDEAU, ou encore les différents partenariats avec des villes étrangères, dont la ville de Bürg, qui a sollicité notre service des espaces verts pour son savoir-faire.

En termes d'éducation au développement durable, je soulignerai les actions menées en termes d'activités péri-éducatives pour sensibiliser les jeunes à l'ensemble de ces thématiques. S'agissant des actions citoyennes, notons l'initiative « la propre sur Yon », du Conseil municipal des jeunes, qui consistait à récupérer des déchets autour de l'Yon durant une après-midi, pour les exposer ensuite sur la place Napoléon. Enfin, je terminerai ce chapitre par la fresque du Val de Forges, que nous avons inaugurée il y a quelques semaines, avec la nature comme thématique principale.

Le dernier volet de ce rapport concerne l'économie responsable. A ce propos, le comité yonnais « emploi, insertion », instance de réflexion associant la Ville et les associations du monde de l'insertion, travaille entre autres sur un projet de recyclerie. Cette initiative nous permettrait de détourner un certain nombre de flux de déchets et de mieux les recycler. Pour ce qui est de la restauration scolaire, notre centre municipal de restauration a mené une expérimentation autour de l'utilisation de barquettes 100 % recyclables. Cette structure est également engagée dans le réseau départemental « manger local, c'est pas banal », puisque 70 % de sa production provient soit du local, soit du régional.

Sur l'évolution de la collecte des déchets, nous avons terminé la rénovation de nos trois plus grosses déchetteries et des colonnes enterrées ont été déployées sur la zone de Vendée habitat. D'autre part, nous avons inclus la mention « compostage » dans ce rapport, car il existe des pratiques très intéressantes sur notre territoire en la matière, au niveau des particuliers ou des pavillons de compostage. En effet, 8 % du tonnage de nos ordures ménagères résiduelles sont aujourd'hui détournées par le biais du compostage. Une animatrice de prévention a d'ailleurs été recrutée à ce sujet pour développer le réemploi et la recyclerie. Ce poste est complètement financé par l'ADEME. De la même façon, six animateurs de prévention ont été embauchés sur le territoire vendéen, pour travailler aussi bien sur le recyclage de produits que sur le tourisme vert ou l'économie circulaire. »

Joël SOULARD intervient :

« Le développement durable n'est ni de Droite ni de Gauche. Il en va de la responsabilité de tous les élus de cette planète, que nous devons transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants. Globalement, notre groupe se félicite de ce rapport clair et lisible, qui montre bien les nombreuses actions réalisées dans cette ville. Nous nous en félicitons. Cependant, l'obtention d'un label en 2015 démontre aussi que vous n'auriez pas pu tout mettre en place si rien n'avait été fait avant.

Nous savons qu'il faut toujours être réactif en matière de développement durable pour rester à la pointe. D'ailleurs, vous annoncez vous-même que des études seront désormais menées de manière systématique, pour envisager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Je trouve cette démarche très positive. A ce propos, je me souviens même avoir été à l'origine de l'installation de panneaux sur l'école Floran Tristan au début des années 2000, ce qui, à l'époque, représentait une catastrophe financière. Néanmoins, il s'agissait de montrer l'exemple. Il en était de même pour les bâtiments HQE de la Vallée Verte. Bref, nous avons commencé ce que vous poursuivez aujourd'hui. J'ajoute que la richesse des actions conduites sur cette ville est indéniable. C'est donc l'action conjuguée de l'ensemble des municipalités qui font aujourd'hui de La Roche-sur-Yon un exemple en matière de développement durable.

S'agissant du réseau de chaleur, en revanche, nous sommes quelque peu en désaccord, puisque nous avons toujours pensé que le développement de ce procédé aurait été une bonne chose. Vous ne l'avez pas fait, c'est un choix. Ceci dit, il y a sûrement des choses que vous avez faites et auxquelles nous n'aurions pas pensé. »

Guy BATIOU déclare :

« Je pense que les questions de productivisme sont aussi intéressantes en matière de développement durable. D'ailleurs, mon scepticisme sur la croissance verte provient de ce constat. J'aimerais donc rappeler de quoi nous parlons.

Août 2016 fut le seizième mois consécutif de record de température depuis 1880, date du début des relevés. En outre, la température moyenne du 1^{er} au 15 septembre a dépassé de quatre degrés la moyenne des trente dernières années. De la même manière, la moitié des vertébrés ont également disparu depuis 40 ans et la pollution s'intensifie dans nos villes. Celle-ci est aggravée par le truandage organisé des constructeurs automobiles, notamment en matière de diesel. Je pourrais continuer cette liste encore longtemps, sans oublier que nous avons suffisamment déjà parlé de la nécessaire prévention en matière de santé. Voilà de quoi il est question lorsque nous parlons de développement durable. Autrement dit, nous ne pouvons absolument pas continuer de la façon dont nous avons commencé. Si nous n'agissons pas avant qu'il ne soit trop tard, nous courons à la catastrophe. D'ailleurs, je suis certain que Monsieur JOUZEL confirmerait ces propos et ces chiffres.

Il y a donc une urgence absolue à agir et agir vite. Pour autant, je resterai optimiste et nous pouvons encore modifier le cours des choses. Nous pouvons améliorer le cadre de vie, ou relocaliser et créer des emplois. Nous sommes d'ailleurs plusieurs bénévoles dans les associations à créer de nombreux emplois autour de ces activités. Nous avons les égoïsmes que nous pouvons.

Nous avons toujours soutenu toutes les actions recensées dans ce rapport, dans leur quasi-totalité. Si certaines ont été critiquées, elles l'ont davantage été sur l'efficacité que sur leur but, que nous n'avons d'ailleurs jamais rejeté. Pourtant, ce rapport n'est pas totalement satisfaisant, car nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux que je viens de rappeler au début de ces propos. Par exemple, on se gargarise énormément des territoires à énergie positive, dont le concept fut proposé dès 2010. Je rappelle que ce dernier visait à faire en sorte qu'une collectivité s'oriente vers l'autonomie

énergétique, à l'image des bâtiments à énergie positive qui produisent plus qu'ils n'en ont besoin. Or, nous ne sommes pas encore sur ce chemin, alors même que certaines villes tendent déjà de plus en plus vers l'autonomie électrique.

Vous parlez d'ambitions dans votre rapport. Je les partage complètement, sauf que certaines politiques locales sont parfaitement contradictoires avec les finalités du développement durable. Sans même parler d'énergie positive, je citerai quelques exemples. Premièrement, l'abandon du réseau de chaleur. Deuxièmement, vous émettez un avis défavorable en janvier 2015 au Schéma régional de cohérence écologique en matière de biodiversité, pourtant peu contraignant. Troisièmement, les projets de contournement, voire de doublement de contournements, pour lesquels la politique de l'automobile en ville s'oppose à la mobilité durable, alors que le plan global de déplacements posait de très bonnes questions et qu'il devrait être soutenu avec une ambition bien plus élevée. Quatrièmement enfin, ce projet absurde de navettes aériennes vers un hypothétique aéroport nantais. Celui-ci est en effet catastrophique sur tous les plans et j'attends toujours que l'on me démontre l'intérêt de faire voler un avion sur 100 kilomètres.

Sur ces deux derniers points, les transports sont responsables de 35 % des gaz à effet de serre et de 50 % des consommations d'énergie. Si vous ajoutez les incidences en matière de santé, vous voyez bien que notre interrogation est très légitime sur la seule vraie solution d'avenir que constituent les transports alternatifs à la voiture individuelle. J'en viens d'ailleurs à la voiture électrique, sujet sur lequel je ne me suis jamais opposé. Cependant, vouloir leur faire faire des trajets aussi longs qu'avec nos voitures actuelles et remplacer ces dernières par des voitures électriques nous conduit dans le mur, car cela n'est pas tenable économiquement.

Nous souhaiterions voir des actions plus déterminées et plus volontaristes, notamment en matière d'urbanisme. Il va effectivement falloir intégrer les transports collectifs dans nos villes de manière rapide au risque qu'il ne soit trop tard. D'ailleurs, des villes telles que Nantes, Bordeaux ou Strasbourg ont pris ces décisions au bon moment.

En somme, il manque à ce rapport ce qu'il manquait, Monsieur le Maire, à votre éditorial du mois de novembre. En effet, un catalogue de mesures ne fait pas une politique globale et déterminée, si nous voulons répondre aux enjeux qui nous attendent et aux réponses que nous apporterons au réchauffement climatique. Nous devons absolument y parvenir, car ce sujet concerne nos enfants, et les plus précaires seront touchés en premier. Au final, je ne sais pas si je dois m'abstenir ou voter contre. »

Françoise BESSON ajoute :

« J'aimerais revenir sur le « manger local, c'est pas banal », que je partage totalement, mais qui présente néanmoins deux options. D'une part, il existe une agriculture industrielle avec des animaux élevés aux hormones, ce qui pose un problème de santé. D'autre part, il y a le manger local avec des élevages de type « agriculture paysanne », qui, dans ce cas, est tout à fait intéressant sur le plan de la santé. »

Anne AUBIN-SICARD répond :

« J'aimerais répondre à deux sujets évoqués par Monsieur SOULARD. S'agissant de notre labellisation de 2015, deux éléments sont intervenus en notre faveur. Premièrement, notre plan pluriannuel de performances énergétiques et de modernisation des bâtiments, qui fait suite à notre audit préalable. Je rappelle que nous avons audité tous les bâtiments de la Ville, ce qui représente une surface de 246 000 mètres carrés et que nous avons relevé un taux de vétusté de 70 %. Cette initiative globale a été saluée par le ministère. Deuxièmement, je rappelle que nous avons inauguré l'atelier-garage du CTM au début de l'année dernière, premier bâtiment industriel passif en Europe, ce qui a fait basculer la labellisation.

S'agissant du réseau de chaleur, je redirai ce que j'ai toujours dit. Pourquoi pas ? Toutefois, s'il s'agit d'alimenter des bâtiments totalement énergivores, cela n'a aucun intérêt. La priorité reste l'enveloppe thermique des bâtiments, de sorte à générer moins de consommation. Je n'ai jamais fermé la porte à un réseau de chaleur. Toutefois, le moment n'est pas encore opportun.

Pour répondre à Monsieur BATIOU, je rappelle qu'il existe une véritable stratégie derrière ces actions. Celle-ci est bâtie autour de trois axes opérationnels en matière de transition énergétique, aussi bien à

la Ville qu'à l'Agglomération : l'axe bâtiments, l'axe mobilité et l'axe éclairage public, sans oublier un quatrième axe plus transversal, celui de la sensibilisation. Par ailleurs, la loi sur la transition énergétique d'août 2015 nous impose de réaliser un « plan climat air énergie territorial » à partir de 2017 (PCAET) – les décrets d'application sont sortis l'été dernier. Enfin, l'Etat nous demande également de réactualiser notre bilan carbone au préalable. Une fois celui-ci effectué, nous pourrions alors affiner cette stratégie.

Pour ce qui est de l'automobile propre, je suis favorable à un véritable mix énergétique de notre flotte, qu'il s'agisse d'électrique, de GNV ou d'hydrogène. Je ne suis pas pour la fin de la voiture en ville, mais pour la voiture propre. Pour conclure, j'aimerais signaler une première mondiale sur notre territoire, avec l'installation de bornes sur mâts d'éclairage public, les « City charge », sans oublier la route solaire, opération menée par le Conseil départemental sur le canton de La Roche-sur-Yon Nord. »

Monsieur le Maire tient à saluer les initiatives et la volonté des uns et des autres, de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre. Il ajoute :

« Comme le dit Monsieur SOULARD, l'écologie n'est ni de Droite ni de Gauche. C'est une affaire de responsabilité. L'écologie politique n'existe pas. Voilà ma conception des choses. Néanmoins, il nous appartient à tous de porter ce message et de faire en sorte que nous puissions transmettre une meilleure planète à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants. Bien entendu, il faut des années pour mettre une telle politique en place et mesurer la pertinence des opérations réalisées.

Pour cela, je tiens tout d'abord à féliciter les services de la Ville et de l'Agglomération, qui ont énormément travaillé sur ce sujet, d'autant que La Roche-sur-Yon Agglomération est lauréate du trophée des territoires électro-mobiles pour l'année 2016, dans la catégorie des collectivités de 50 à 100 000 habitants. Nous sommes effectivement distingués pour les plus belles initiatives engagées – et les prochaines à venir – dans le cadre de la sauvegarde de notre territoire. Le palmarès des trophées sera rendu public lors d'une cérémonie qui se tiendra au ministère de l'Environnement le 13 décembre prochain. Je vous demande par conséquent de féliciter nos services et nos élus, qui participent activement à la reconquête de notre planète. J'associe également Monsieur SOULARD pour le travail réalisé auparavant. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

Monsieur le Maire salue la présence de Madame MOREAU, présidente de l'Association de lutte contre le cancer sur le territoire, et de Monsieur MARTIN, trésorier de cette même association.

37 COURSE ET MARCHÉ FÉMININE "LA JOSEPHINE" - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER
--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La deuxième édition de « La Joséphine », course et marche solidaire qui s'est déroulée le 9 octobre 2016, a rencontré le succès attendu en termes d'inscriptions avec 5 000 participantes.

Cette manifestation, initiée et organisée par la Ville de La Roche-sur-Yon, a été mise en place pour créer un événement spécifique au service d'une cause solidaire, au profit de la Ligue contre le Cancer et plus particulièrement pour lutter contre le cancer du sein.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 euros à la Ligue contre le Cancer.

Béatrice BICHON-BELLAMY déclare :

« Je suis particulièrement fière de présenter cette délibération ce soir, en présence de Madame MOREAU, présidente de la Ligue départementale contre le cancer, et de son trésorier Monsieur MARTIN.

Comme vous le savez, la deuxième édition de « La Joséphine », course et marche solidaire, qui s'est déroulée le 9 octobre 2016, a rencontré le succès attendu en termes d'inscriptions avec 5 000 participantes. Cette manifestation, initiée et organisée par la Ville de La Roche-sur-Yon, a été mise en place pour créer un événement spécifique au service d'une cause solidaire, au profit de la Ligue contre le cancer et plus particulièrement pour lutter contre le cancer du sein.

La convention de partenariat formalise le constat 2016 du nombre de participantes à 5 000 et la subvention de 25 000 euros qui en résulte, au profit de la lutte contre le cancer. Cette convention s'inscrit aussi dans une logique de renouvellement sur des principes équivalents à ceux de 2016. Elle pourra bien sûr faire l'objet d'un avenant, si ces principes devaient être modifiés en 2017. »

Monsieur le Maire ajoute :

« Nous pouvons tous nous associer à cette fierté, même s'il est toujours possible de faire plus. Je rappelle que 5 000 personnes ont participé à cette course l'année dernière et que nous allons essayer de porter ce chiffre à 10 000, de sorte à doubler notre subvention, et lutter ainsi avec vous, et de tout cœur, contre le cancer du sein. Certes, l'argent est nécessaire pour réaliser ce type d'événement. Néanmoins, la mobilisation est tout autant essentielle. Plus nous mobiliserons, plus nous favoriserons le dépistage et plus nous serons efficaces dans la lutte contre le cancer. Merci encore pour votre action et pour votre engagement. Nous connaissons effectivement toute l'ardeur que vous mettez dans cette lutte depuis que nous nous connaissons, avec le sourire qui vous caractérise. Il est en effet possible de défendre les plus nobles causes, tout en gardant le sourire, même lorsque celles-ci sont dramatiques. Je vous remercie encore une fois. Vous pouvez compter sur notre municipalité. Nous sommes de tout cœur avec vous. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2015
--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la ville de La Roche-sur-Yon. Il a également été présenté devant la Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux le 05 octobre 2016.

Anne AUBIN-SICARD précise :

« Notre service est géré par une délégation de service public confiée à VEOLIA Eau, pour une durée de douze ans, depuis le 1^{er} novembre 2009. Les compétences sont partagées entre les missions de la Ville et celles de VEOLIA.

Parmi les données principales de cette année 2015, le nombre d'abonnés est en hausse de 1.3 % par rapport à 2014, avec 26 824 cotisants. Le volume d'eau total produit est également en hausse de 3.5 %, avec 3 214 117 mètres cubes. J'ajoute qu'aucun pompage n'a été nécessaire en 2014 depuis la carrière des Coux vers le barrage. Enfin, notre réseau présente une longueur de 388 kilomètres, soit deux kilomètres de plus qu'en 2014.

Le rendement demeure exceptionnel, avec un taux de 94.5 %, puisque celui de la plupart des communes française est d'environ 40 %. Par ailleurs, 5 233 mètres de réseaux ont été renouvelés en 2015, alors que la moyenne des années précédentes était de 2 800 mètres.

En ce qui concerne la qualité, le bilan annuel réalisé par l'ARS a confirmé que nous avons une eau de bonne qualité, conforme aux limites fixées par la réglementation. Pour ce qui est des chantiers, la Ville a réalisé 91 917 euros HT de travaux en 2015 dans le cadre de ses compétences (rachat de compteurs neufs, travaux d'extension de réseaux, études relatives à la gestion du barrage de Moulin Papon). De son côté, le délégataire VEOLIA a réalisé 1 247 180.53 euros HT de travaux. Ils ont concerné le renouvellement d'équipements et de réservoirs à l'usine de Moulin Papon ainsi que des

opérations de renouvellement de réseau. J'ajoute par ailleurs que la Ville ne possède aucun réseau en plomb.

Parmi les principaux faits marquants, je citerai la poursuite de l'étude de dangers sur le barrage de Moulin Papon, le lancement de l'étude relative à la détermination des débits réservés, les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, ou encore la mise en service d'une rechloration sur les réseaux de distribution au sud-ouest de la ville, pour laquelle nous avons passé une délibération en Conseil municipal l'année dernière. Je signalerai enfin l'installation d'une sécurisation autour des bassins sur l'usine de traitement, avec la pose d'une caméra thermique supplémentaire, ainsi que le changement des grillages et du portail d'accès.

La dernière donnée concerne le prix de l'eau, dont vous remarquerez la stabilité en 2015. La facture passe ainsi de 1.424 à 1.425 euro TTC par mètre cube, pour une consommation de 120 mètres cubes et un compteur de 15 millimètres, soit une hausse de 0.06 %. Si l'on ajoute la part « assainissement », la facture globale (avec les mêmes données), s'élève à 3.155 euros TTC au 1^{er} janvier 2015. Elle passera à 3.160 euros TTC au 1^{er} janvier 2016, ce qui représente une très faible augmentation de 0.02 %.

Guy BATIO fait l'intervention suivante :

« Nous avons étudié ce rapport lors de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux. Sa lecture s'est d'ailleurs avérée très longue, compte tenu du nombre de chiffres qu'il contient. Je regrette également que le délégataire ne soit pas resté suffisamment longtemps lors de cette réunion, car ce lieu permet un véritable échange et apporte des réponses aux questions.

S'agissant des remarques, une association a relevé que le délégataire faisait état de « frais de siège » dans ses comptes, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Je n'ai d'ailleurs pas été très convaincu par sa réponse qui argumentait d'une certaine transparence. Par ailleurs, nous avons également relevé les retards en matière d'investissement du délégataire, qui nous assure que ceux-ci seraient comblés. Je pense que nous devons suivre cela de très près, car ce ne serait pas la première fois qu'une collectivité se trouverait piégée en fin de parcours par des investissements qui n'auraient pas été réalisés. De plus, cela risquerait de pénaliser les usagers. En outre, nous nous interrogeons énormément sur le coût et le renouvellement total des compteurs, qui doit forcément avoir une incidence sur le tarif de l'eau, même si la facture n'a pas augmenté.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les réponses du délégataire ont évidemment été très satisfaisantes, au regard de ses obligations et des contraintes légales. En revanche, la presse rappelait encore le 21 octobre dernier qu'en buvant l'eau du robinet, « vous avalez aussi une petite partie des traitements phytosanitaires et les médicaments de vos voisins. Cela ne vous rend pas malade, mais les effets sont totalement inconnus à long terme. Nous avons en effet 1 000 à 2 000 substances d'origine non naturelle dans notre eau et très peu de celles-ci sont identifiées. » Or, comme la recherche de nouvelles ressources dans le sous-sol a été abordée durant cette commission, n'existerait-il pas une piste, de sorte que l'eau soit moins impactée par les substances chimiques agricoles ou médicamenteuses ?

Enfin, j'ai noté avec beaucoup d'étonnement que la quantité d'énergie consommée pour le service de l'eau était de 2 189 214 kilowattheures. Si ce chiffre paraît énorme, il n'y aurait pour autant aucun gaspillage. Cela signifie qu'économiser l'eau revient aussi à faire des économies d'énergie. Tous les efforts faits dans ce sens valent aussi bien pour les usagers que pour le délégataire. »

Anne AUBIN-SICARD précise :

« S'agissant des frais de siège, la méthodologie de calcul a changé. Ils étaient comptabilisés auparavant à la valeur ajoutée et sont désormais calculés selon le chiffre d'affaires. Pour ce qui est du retard d'investissement, nous pouvons nous féliciter des 1 247 180.53 euros consacrés à l'investissement en 2015, car jamais le délégataire n'avait autant investi les années précédentes. Je rappelle que l'obligation légale est de 1 280 000 euros et que la programmation de l'année 2017 intègre aussi ces retards. L'objectif consiste donc à rattraper le décalage pris en début de contrat.

Par ailleurs, je partage votre souci concernant la recherche de nouvelles pistes, afin de trouver des sources moins impactées. Cependant, la Vendée reste plutôt un territoire où l'on prélève

majoritairement des eaux de surface et non des eaux souterraines. Ce type de recherche risque donc d'être compliqué.

Effectivement, nous avons de fortes interrogations à l'égard des molécules médicamenteuses, et elles sont légitimes. Pour autant, comme le législateur n'a pas encore tranché, il n'existe aucune obligation légale en la matière et je le regrette tout autant que vous. Sur la qualité d'énergie utilisée enfin, je reconnais que celle-ci est très importante. Or, vous savez que l'usine de production d'eau potable a été construite au début des années 70 et que ce process industriel est vieillissant. A ce propos d'ailleurs, nous avons lancé une étude dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à l'Agglomération, actée par la loi NOTRe, pour voir de quelle manière il était possible de transférer cet équipement. Ce dernier sera donc audité pour réaliser des travaux et améliorer cette situation, notamment, mais pas seulement en matière énergétique. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit prendre acte de la communication par les délégataires de service public des rapports d'activités relatifs à l'année 2015. Ces rapports ont été examinés par la Commission consultative des services publics locaux, qui a émis un avis favorable.

Ceux-ci concernent les délégations de service public suivantes :

- production, transport, sécurité, stockage et distribution de l'eau potable ;
- gestion du Parc Expo des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche ;
- gestion du Relais Pleine Nature Environnement et du Gîte d'étape de la Chevalerie ;
- Construction, aménagement et exploitation d'un crématorium et d'une salle de cérémonies ;
- fourrière véhicules.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

25 MODALITES DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES VALLEES DE LA BROSSARDIERE ET DE L'ORNAY - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

La présente convention a pour objet de définir les engagements des partenaires pour la gestion, l'entretien et la protection des espaces naturels sensibles, propriétés du Département de la Vendée et situés sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon. Il s'agit des vallées de "la Brossardière et de l'Ornay".

Les parcelles concernées représentent une superficie de 6,3201 ha.

En contrepartie de l'entretien par la Ville de ces parcelles, réalisé en régie ou confié à une entreprise ou association, le Département de la Vendée octroie une participation financière à la collectivité calculée dans la limite d'un plafond annuel de dépenses fixé à 1 500 € par hectare.

Le taux de participation financière, arrêté par le Conseil Départemental de la Vendée lors de sa séance du 24 mars 2016, est de 70 % de la dépense éligible qui sera fixée, chaque année, par la Commission Permanente.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES APPARTENANT A ORANGE RUE ALLENDE (CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL)

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

La commune de La Roche-sur-Yon a souhaité enfouir les réseaux d'ORANGE situés rue Salvador Allende. La société ORANGE et la commune de La Roche-sur-Yon se sont entendues pour que ces modifications soient réalisées dans les délais impartis. ORANGE a accepté de procéder aux modifications, moyennant la prise en charge financière par la commune de La Roche-sur-Yon, soit 932,35 euros HT. Le réseau restera propriété ORANGE.

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'une convention qui détermine les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de ces travaux.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION "ENSEMBLE AU VAL D'ORNAY" - AVENANT N° 2

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Les relations entre la Ville et les neuf associations de gestion de maisons de quartier sont régies par une convention établie pour 4 ans du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Il est proposé de modifier par avenant la convention entre la Ville et l'association de gestion de la maison de quartier du Val d'Ornay « Ensemble au Val d'Ornay ».

En effet, dans le cadre du projet intergénérationnel « vivre et vieillir dans son quartier », la Ville de La Roche-sur-Yon confie à l'association « Ensemble au Val d'Ornay » la gestion et l'animation d'un espace collectif loué par la Ville et mis à disposition de l'association.

Françoise BESSON déclare :

« Je salue ce collectif d'habitants, qui travaille depuis bien des années sur ce projet répondant aux problématiques de vieillissement, à l'intergénérationnel et à la solidarité. Ils ont également d'autres projets, comme l'aménagement de la place des Eraudières. Nous ne pouvons donc que les soutenir. Par ailleurs, ce collectif nous a signalé qu'il existait déjà une résidence « Les Iris » dans le quartier du Bourg-sous-La Roche. Peut-être faudrait-il y regarder de plus près, de sorte à ne créer aucune confusion entre ces deux résidences. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES MAISONS DE QUARTIER

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Dans le cadre des Projets d'Animation Globale et Sociale (PAGS) établis pour quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2015 et par convention avec les associations de gestion et d'animation de quartier, il est alloué, chaque année, à chaque association, une subvention dite de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'attribuer le solde des subventions aux neuf associations de quartier, pour un montant global de 388 228 €.

Françoise BESSON déclare :

« Nous ne pouvons que souhaiter longue vie et pérennité à toutes ces maisons de quartier, implantées historiquement à La Roche-sur-Yon, qui participent à bien des actions d'entraide et de lien social telles que Banque alimentaire, culture, composts, bien-être, accueil parents-bébés... »

Caroline FOUNINI s'interroge sur la rédaction définitive du projet transmis avec la convocation.

Bernard QUENAULT précise :

« Il y a effectivement une baisse de 5 % sur les maisons de quartier mais pas sur l'ACYAQ, afin de leur donner la possibilité de mettre en œuvre le projet de fusion. Voilà pourquoi il y a une différence d'environ 27 000 euros par rapport au document initial. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES MAISONS DE QUARTIER
--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Dans le cadre de la politique de proximité menée par la Ville de La Roche-sur-Yon au sein des quartiers, il est proposé au Conseil de répartir l'enveloppe selon les priorités suivantes :

- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg (ADSCAB) – Maison de Quartier du Bourg : 4 000 € ;
- Association Ensemble au Val d'Ornay (EVO) – Maison de Quartier du Val d'Ornay : 6 000 €.

Caroline FOUNINI intervient :

« Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas en ce qui concerne l'attribution proprement dite des subventions aux maisons de quartier du Bourg-sous-La Roche et du Val d'Ornay, mais davantage sur la méthode utilisée. »

Vous avez mis en place cette enveloppe suite à votre souhait de ne plus répondre aux demandes associatives en enveloppes de quartier. Vous le savez, nous n'approuvons pas cette modification, car le débat créé au sein des enveloppes de quartier était un vrai débat démocratique, au contraire de ce que vous mettez en place pour le remplacer ; une attribution de subventions que l'on juge arbitraire car nous n'avons pas d'informations précises sur les critères utilisés et, surtout, sur qui décide de quoi.

Lorsque les demandes associatives étaient faites en enveloppes de quartier, elles permettaient à tous les habitants présents de savoir à quoi étaient utilisées les sommes proposées et de les informer sur les besoins de leur maison de quartier. Dorénavant, c'est beaucoup moins transparent et c'est pour cela que nous nous abstenons. »

Bernard QUENAULT précise :

« Les sommes allouées dans le cadre des enveloppes de quartier ne sont pas uniquement dédiées au matériel. Or, il s'agit là d'une subvention d'équipement. Certes, le montant de cette subvention est inférieur aux demandes. Néanmoins, et compte tenu des sommes disponibles, nous avons priorisé l'ancienneté de la demande et la trésorerie de chaque maison de quartier, de sorte à ne pénaliser personne. Autrement dit, nous avons préféré donner des sommes importantes à deux maisons de quartier, pour que ces dernières réalisent de véritables équipements. Cela sera également le cas l'année prochaine pour d'autres maisons de quartier. »

Monsieur le Maire considère ce principe beaucoup plus lisible et transparent.

Françoise BESSON salue le fait que le quartier puisse débattre de ces équipements collectifs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 Abstentions : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

30 CONVENTIONS RELATIVES A L'EDITION 2017 DE LA FOLLE JOURNEE DE NANTES EN REGION DANS LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET AU VENDESPACE

Rapporteur : Madame Marie-Leszczynska Mornet

La Folle Journée de Nantes est une manifestation culturelle conçue par René MARTIN, directeur du CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques), qui en assure la programmation artistique. L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2017 » se déroulera le week-end précédant la Folle Journée de Nantes, soit du 27 au 29 janvier 2017. L'édition 2017 aura pour thème « La danse ». Elle sera servie par les plus grands interprètes d'aujourd'hui.

La première convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2017 à La Roche-sur-Yon, entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le grand R scène nationale, et le CREA. La seconde convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un concert au Vendéspace entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le grand R scène nationale, le CREA et le Conseil Départemental de la Vendée.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 43 500 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 AIDES A LA CREATION, A LA DIFFUSION ET AU PROJET 2016

Rapporteur : Madame Frédérique Barreau

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer :

- à la compagnie Le Pitre Sage, une aide à la diffusion de 1 900 euros pour sa pièce théâtrale "La petite boucherie du bonheur" ;
- à la compagnie de danse Yvann Alexandre, une aide au projet de 4 000 euros pour sa pièce "Les Fragments mobiles" ;
- à la Symphonie du Marais, une aide au projet de 2 000 euros pour son concert du Nouvel an au Haras de La Roche-sur-Yon ;
- à la compagnie Nejma, une aide au projet de 4 500 euros pour "Regards d'habitants" dans le quartier des Pyramides à La Roche-sur-Yon ;
- à L'association Graffiti Urban Radio une aide au projet de 2 000 euros pour ses actions d'éducation aux médias.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU PACTE CULTUREL

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Le Pacte culturel signé par la Ville de La Roche-sur-Yon et la Communauté d'agglomération avec l'Etat le 27 mai 2015 a pour objectif de consolider le socle culturel commun à tous les citoyens, en apportant notamment un soutien financier aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

La Ville de La Roche-sur-Yon mène sur son territoire une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée, qui contribue à la cohésion sociale, à la formation de citoyens responsables et autonomes et à la diffusion des valeurs républicaines.

Dans ce cadre, la Ville de La Roche-sur-Yon sollicite un soutien financier de l'Etat au titre des parcours d'éducation artistique et culturelle menés en 2016. Elle demande à ce titre une subvention

d'un montant attendu de 95 000 euros, pour le soutien des actions d'éducation artistique et culturelle de la Ville, dans le cadre du Pacte culturel.

Martine CHANTECAILLE fait l'intervention suivante :

« Cette délibération porte sur la demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Pacte culturel conclu en mai 2015. Nous la voterons bien évidemment tout comme nous avons approuvé cette démarche l'an dernier.

Alors que le budget national de la culture est en forte hausse cette année – ce que je salue –, je n'ai aucun doute sur le fait que l'Etat tienne ses engagements. Parmi ceux-ci figure le soutien à l'EPCCCY.

Le Pacte culturel prévoit, en effet, que « la Ville et l'Etat apportent leur soutien à l'EPCCCY, afin de maintenir une offre cinématographique de qualité et diversifiée en centre-ville, et de conforter son rôle en matière d'éducation à l'image et de promotion du cinéma d'art et d'essai. »

Alors, Monsieur le Maire, nous aimerions une fois de plus avoir des informations précises sur l'avenir du Concorde. Un article de *Ouest-France* nous a certes appris que le groupe GIBOIRE était retenu pour Piobetta. Dans cet article, vous expliquez « ne pas avoir de religion quant à la future gestion publique ou privée » du cinéma. Le Directeur du Cinéville affirme dans le même article « n'être au courant de rien ». Bref, c'est « le flou pour tous » et à ce niveau-là, ce n'est plus un loup qui se cache derrière mais une véritable meute ! Tout ceci est générateur d'inquiétudes pour les spectateurs du Concorde et pour ses salariés.

Je crois qu'il faut, sur ce dossier, avoir non pas une « religion », mais une « vision politique » sur la gestion la plus apte à préserver la diversité et donc la richesse de l'offre cinématographique. Sans une gestion publique et sans volonté politique, grâce à l'EPCCCY... »

Monsieur le Maire reprend la parole et propose de revenir à la délibération. Il ajoute :

« Si vous avez lu le Pacte culturel, vous connaissez la pérennité de nos engagements. Concernant vos interrogations par ailleurs, vous pourriez utiliser les méthodes traditionnelles en posant vos questions en fin de séance, comme le fera le groupe EELV à l'issue de ce Conseil. Pour l'heure, je mets cette délibération aux voix. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33 MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'OEUVRES D'ART
--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

« Conformément au projet scientifique et culturel du musée, approuvé en 2002 par le Conseil municipal, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration d'œuvres d'art. Cette requête concerne :

- la scène « Paysanne avec nature morte aux poissons », tableau anonyme du XVII^{ème} siècle ;
- « La Vierge et l'enfant » d'après Murio, de 1838 ;
- « La Mère des deux sœurs » de Dauvinay, de 1903.

Le coût de ces opérations a été établi à partir des devis réalisés par les restaurateurs habilités par le Service des musées de France, et sous contrôle de la Commission scientifique régionale de restauration, s'élève à 19 800 euros TTC. L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds régional pour l'aide à la restauration). »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34 MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Conformément au projet scientifique et à ses missions d'enrichissement des collections publiques labellisées Musées de France, le musée municipal projette l'acquisition, suite à l'avis favorable de la commission régionale d'acquisition des musées, de plusieurs œuvres photographiques, et de l'artiste d'origine yonnaise Paul Baudry.

Ces acquisitions, d'un montant global de 48 824 euros TTC, seront affectées au musée municipal qui en aura la gestion. L'Etat et la Région sont susceptibles de financer l'acquisition de ces œuvres à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds régional pour les acquisitions des musées).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35 CHAIRE NAPOLEON - ANNEXE 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

L'ICES, la Fondation Napoléon, le Centre européen de recherche historique, le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon ont décidé de soutenir la création de la Chaire Napoléon. Il s'agit là d'une première en France. Une première convention de partenariat a été signée en 2015 dans le but de créer un pôle de connaissances universitaires et culturelles ouvert à tous, tant sur les histoires consulaires et impériales que sur l'histoire de la ville.

Au titre de l'année 2016-2017, la Chaire Napoléon mettra en œuvre des actions multiples sous la forme de journées d'études, de concerts-conférences et d'un colloque international intitulé « Napoléon et le droit ». Ce colloque sera ouvert aux étudiants et à tous les Yonnais les 16 et 17 mars 2017. Au-delà de son intérêt scientifique et universitaire, cette manifestation d'envergure sera animée par des universitaires de renom venus de la France entière et de l'étranger. Cet événement sera aussi l'occasion de visiter La Roche-sur-Yon, du Consulat au Premier Empire et de mettre la ville en lumière.

Il est proposé de soutenir cette initiative, en approuvant l'annexe 2 au protocole d'accord portant sur la création de la Chaire Napoléon et du colloque, et en finançant cet événement à hauteur de 6 000 euros.

Sylvie CHARTIER fait la déclaration suivante :

« Je tiens à vous faire part ce soir, Monsieur le Maire, de ma grande surprise quant à cette subvention de 6 000 euros accordée à l'ICES.

La Chaire Napoléon est, sans aucun doute, une richesse culturelle que, bien entendu, aucun de nous ne remet en cause. C'est le financement, même partiel, du colloque dédié qui nous préoccupe et à ce sujet, je n'ai pas eu de réponse chiffrée en commission à ma demande concernant la part du budget à laquelle correspondent ces 6 000 euros. Mais sans doute pourrez-vous me répondre.

6 000 euros, ce n'est pas une somme négligeable. Elle ferait bien des heureux parmi les associations yonnaises, par exemple, d'autant qu'elle s'ajoute aux 100 000 euros accordés par l'Agglomération cette année à ce même établissement privé.

Nous nous opposons à ce versement destiné à financer, comme indiqué dans la délibération, les déplacements, hébergements et déjeuners des intervenants, soit une dépense qui n'est pas destinée à profiter aux Yonnais.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler que l'enseignement supérieur aussi « prestigieux » puisse-t-il être (c'est une boutade, bien entendu, vous reconnaîtrez là les mots de votre tribune du Roche Mag de mai 2016), ne relève pas d'une compétence municipale. Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce financement public supplémentaire pour cet établissement privé. »

Monsieur le Maire précise :

« Le budget total s'élève à 34 000 euros. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une subvention à l'intention d'un établissement mais bien d'une aide au bénéfice des Yonnais. Cette Chaire permet en effet d'aborder des sujets qui nous concernent. Il ne s'agit donc pas de donner de l'argent à l'ICES mais d'indemniser les intervenants qui participent à ce colloque. A mon sens donc, vos propos sont en décalage total avec la délibération.

Nous soutenons bien évidemment cette démarche puisque cette création semble produire ses effets. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération et de permettre l'attribution de cette indemnité. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnault, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Anita Charrieau

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

36 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER ET DU TRAVAIL EN VENDEE
--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Des conventions d'objectifs sont signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat.

Il est proposé de renouveler pour 3 ans, la convention avec l'association "Centre de documentation sur l'histoire du mouvement ouvrier et du travail en Vendée", arrivée à échéance et prévoyant :

- pour l'association : les modalités d'exercice de ses missions, le public visé par ses actions ;
- pour la Ville : les moyens financiers et matériels déployés pour soutenir l'association dans la réalisation de ses objectifs.

Guy BATIOT se félicite vraiment de cette convention d'objectifs, qui vise véritablement à remettre dans le domaine public des choses archivées de façon très difficile. Cette association a réalisé là un vrai travail de fourmi. Ce travail associatif est d'ailleurs essentiel pour la mémoire de la ville, qui serait perdue si ces structures n'existaient pas.

Martine CHANTECAILLE rejoint ce que vient de dire Monsieur BATIOT. Cette convention est essentielle car elle aide véritablement à soutenir les associations. Ce geste vaut mieux que de baisser leurs subventions de 5 %, alors que ces mises à disposition de personnels sont parfois bien utiles. Le bénévolat ne fait pas tout dans une ville. D'ailleurs, quand on parle de l'histoire, il convient également de parler du mouvement ouvrier à La Roche-sur-Yon.

Jacques BESSEAU précise :

« Nous ne sommes pas obligés de donner autant. C'est donc un signe fort que nous adressons à cette association. Nous appuyons ainsi sa mission et la reconnaissons. S'agissant du personnel, la gestion du patrimoine et des archives a demandé que l'ensemble du personnel extérieur soit rapatrié, pour que cette structure accomplisse ses tâches dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, un des personnels dépend désormais du musée. Celui-ci sera chargé de faire revivre la Maison de la Renaissance, tombée aujourd'hui en désuétude. Il ne s'agit donc pas d'une décision couperet, puisque cette association est informée du retour du personnel depuis maintenant deux ans. J'avais même demandé au personnel en place d'engager une action pédagogique et éducative en direction des personnes de l'association, de sorte qu'il diffuse son savoir et que cette structure puisse travailler en ayant des connaissances d'archiviste. Enfin, vous savez que ces personnes ne peuvent progresser dans leur carrière en restant toujours à disposition d'une association. Or, elles ont aussi droit d'avoir une carrière professionnelle. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS CLUBS SPORTIFS POUR L'ORGANISATION DE LA "BICENTENAIRE 2017 - COURSE ET MARCHÉ DU PRINTEMPS

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Dans le cadre de cette manifestation, qui aura lieu le 2 avril 2017, il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions exceptionnelles pour « La Bicentenaire 2017 - Course et Marche du Printemps ». Une subvention de 6 000 euros est ainsi proposée pour l'Athletic Club La Roche-sur-Yon et une autre de 1 500 euros au Comité Départemental de randonnée pédestre, associé aux associations yonnaises La Galoche, Les Baladins et L'Association sportive des retraités yonnais (ASRY).

Ces subventions sont dédiées au partenariat technique assuré par ces associations pour l'édition 2017 de cette manifestation organisée par la Ville de La Roche-sur-Yon. Elles font l'objet chaque année de conventions spécifiques, dans un partage de compétences avec la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet

39 CONSTRUCTION DE 20 BOXES AU COMPLEXE SPORTIF DES TERRES NOIRES - OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

La Société des Courses, association loi 1901, organisatrice de 6 réunions hippiques par an sur l'hippodrome des Terres Noires, a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour construire 20 boxes en complément et en cohérence avec l'existant, sur une surface stabilisée proche.

Il convient de prévoir l'instruction et le dépôt par les services compétents de la déclaration de travaux correspondante. La Ville préfinancera les travaux. Cette dépense sera ensuite compensée par une recette équivalente, via la Société des Courses, qui a proposé de financer l'intégralité des travaux par une convention d'offre de concours, pour un montant estimé maximum de 60 000 euros T.T.C.

Thierry DE LA CROIX interroge :

« J'aimerais connaître l'utilité d'avoir autant de boxes car bon nombre d'entre eux ne sont pas toujours occupés, et ce même pendant les manifestations. »

Sébastien ALLAIN l'invite à participer à la prochaine course pour constater que tous les boxes sont occupés. Il y a, en effet, près de 120 chevaux par réunion.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

40 CLASSES DE DECOUVERTES - MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes par une aide financière pour chaque enfant concerné mais aussi par une aide à leur organisation. A cet effet, un règlement interne qui régit les classes de découvertes a été mis en place.

Pour cette année scolaire 2016/2017, une nouvelle procédure de marchés publics a été mise en place, ce qui implique de remettre à jour les différentes modalités de ce règlement interne afin qu'elles soient en corrélation avec les nouvelles dispositions du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION ORALE DE MADAME BESSON ET DE MONSIEUR BATIOU, DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE-LES VERTS - (LECTURE PAR MONSIEUR LE MAIRE)

« Monsieur le Maire. Actuellement sur le territoire de notre commune, sont déployés différents compteurs dits « communicants » pour l'électricité, l'eau et le gaz.

L'article L322-4 du code de l'énergie note que « les ouvrages des réseaux publics de distribution appartiennent aux collectivités territoriales ». Il s'agit donc bien là d'une question concernant directement la responsabilité de notre collectivité.

Lors de notre dernière CCSPL, nous avons dû solliciter des informations – que nous avons reçues – concernant le remplacement des compteurs d'eau. Par ailleurs, les habitants reçoivent en ce moment même des lettres d'ENEDIS pour les compteurs électriques Linky.

Monsieur le Maire, nous sommes contactés par des habitants de La Roche-sur-Yon, qui font part de leurs inquiétudes. Ils nous ont aussi interrogés lors de réunions de quartier, par exemple.

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble du débat et des questions multiples soulevées. Nous dirons simplement que les informations officielles qu'ils peuvent se procurer sont très rassurantes, tant sur l'utilité technique que sur les risques éventuels.

Cependant pour certains – et les médias s'en font écho –, les interrogations persistent sur le mode de transmission, et particulièrement sur les ondes envers les personnes dites radio-sensibles, sur la future tarification, sur le coût, sur l'intrusion dans la vie privée, sur la pertinence économique, etc.

La décision de refus de nombreuses communes (petites et grandes) de toute couleur politique interroge sur l'utilité et la pertinence du changement de compteurs. Finalement, comme souvent dans ce type de dossier, c'est surtout le manque d'informations pertinentes et leur accès qui pose problème.

Monsieur le Maire, quel est votre avis sur ce sujet ? En tant que puissance concédante, comment assurer l'information la plus complète de nos concitoyens ? »

Nathalie GOSSELIN répond :

« La Mairie n'a pas pour compétence d'autoriser ou d'interdire le déploiement de Linky. Si effectivement les ouvrages de réseaux publics de distribution appartenaient initialement à la collectivité, les réseaux d'électricité et de gaz ont, quant à eux, été transférés au SyDEV. En tant que nouveau propriétaire, ce dernier est donc désormais concerné par ce dossier.

En revanche, nous conservons la propriété du réseau de distribution d'eau. A ce propos, le service « eau-assainissement-déchets » disposera sûrement de davantage d'éléments que moi. Sachez que de nombreux compteurs communicants sont déjà déployés et que leur mise en service n'a fait apparaître aucun problème majeur.

S'agissant des compteurs Linky et Gazpar, de nombreux débats ont conduit à la prise de délibérations interdisant ces compteurs par certaines collectivités. Cependant, comme le soulignent plusieurs analyses juridiques, ces délibérations ne sont pas valides car les collectivités concernées dépassent leur compétence en interdisant les compteurs.

En matière de risques, le compteur Linky n'est pas un compteur connecté par ondes radio. Il n'y a pas de Wifi, de Bluetooth, ni de NFC. Il n'y a donc aucun risque à ce niveau-là. Je rappelle à ce propos que de nombreuses études sont en cours et que les résultats sont loin de faire consensus. Je n'irai, d'ailleurs, pas plus loin dans ce débat.

Le compteur Linky utilise la technologie CPL (courant porteur en ligne) pour communiquer avec ENEDIS. Cette technologie est utilisée depuis les années 60, par exemple pour le déclenchement des heures creuses et des heures pleines des ballons d'eau chaude. D'ailleurs, vous utilisez sûrement cette technologie chez vous pour votre box Internet. Il s'agit d'impulsions électriques minimales qui ne

perturbent en rien le fonctionnement de votre réseau électrique et n'ont pas plus d'impact sur votre santé que votre réseau électrique actuel.

Pour ce qui est des risques d'incendie, il n'existe pas plus de risques avec un compteur Linky qu'avec un compteur classique. Si risques il y a, ils sont directement liés à la pose de l'appareil. Dans de très rares cas, un mauvais serrage de la ligne d'arrivée peut conduire à une vibration dans l'appareil. Dans des cas encore plus rares, un réchauffement peut aussi mener à un incendie. Ces risques existaient avant le compteur Linky et sont liés uniquement à son installation.

ENEDIS nous assure mettre tout en œuvre pour garantir la qualité des installations et nous rappelle que les matériaux utilisés sont tous traités pour retarder les départs de feux. Il reste, il est vrai, une part d'incertitude, mais je ne pense pas que l'on puisse taxer ENEDIS et ses partenaires de laxisme sur ces sujets. Peut-être me rafraîchirez-vous la mémoire, mais je n'ai pas souvenir d'avoir entendu par les médias que la pose d'un compteur Linky avait causé la mort de qui que ce soit. De plus, ENEDIS a déjà déployé plus de 300 000 appareils du côté de Lyon, par exemple.

Concernant les données, ENEDIS travaille en lien direct avec la CNIL qui garantit l'intégrité et la sécurité des processus. Voilà effectivement ce que je peux entendre : « si un voleur piratait mes données pour savoir si je suis à mon domicile et venir ensuite me cambrioler ? » ou encore « l'Etat ou mon entreprise peuvent-ils utiliser mon réseau électrique pour m'espionner ? ». Plusieurs réponses sont possibles, sachant que je ne souhaite pas m'attarder sur ces délires de la théorie du complot. En effet, de nombreux cambriolages se déroulent en plein jour pendant que vous êtes au travail ou partis faire vos courses. D'autre part, un cambrioleur n'a pas forcément besoin de pirater ENEDIS pour savoir si vous vous trouvez chez vous ou pas, puisque les réseaux sociaux peuvent aussi vous l'indiquer. En outre, un pirate capable de cet exploit (rentrer dans le système d'informations d'ENEDIS, puis déchiffrer les données pour les comprendre et en faire un tout intelligible, ou encore mettre en place un algorithme), doit pouvoir gagner sa vie autrement qu'en faisant des cambriolages.

D'une manière plus générale, nous diffusons des données depuis des années, sans que cela nous inquiète autant. Avez-vous pensé aux données dont dispose notre opérateur téléphonique, nos banques ou notre fournisseur d'accès, sans oublier les données de nos différentes cartes de fidélité ? Si ce sujet vous préoccupe autant que cela, je vous encourage à lâcher vos téléphones, votre carte bleue ou autres objets connectés et retournons nous éclairer à la chandelle.

Au contraire, ce nouveau compteur présente deux avantages majeurs. Premièrement, le compteur Linky est créateur d'emplois, avec près de 5 000 postes pour les 80 entreprises chargées de les poser, et les six sites de fabrication et de recyclage concernés. A ce propos, d'ailleurs, tous sont situés en France. Cela représente au total 10 000 emplois pour cinq milliards d'euros d'investissements. Deuxièmement, les données de consommation récoltées permettront de mettre en place des réseaux électriques plus intelligents, en cherchant d'abord à savoir la manière dont nous consommons de l'énergie de façon globale. Bref, des milliers d'applications sont à mettre en place grâce à ces données. C'est notamment tout l'enjeu des projets *Smart grids* et *Smile*, ainsi que notre toute récente labellisation *French Tech* sur la Vendée. Je suis certaine que cela permettra l'émergence de nouvelles *start-ups* qui pourront elles aussi créer des emplois et de la valeur ajoutée.

En définitive, faut-il perdre de l'énergie à répondre à une problématique qui n'est pas directement du ressort du Maire ? Je ne pense pas. Nous devrions plutôt accompagner notre syndicat pour la gestion de l'énergie, le SyDEV, ainsi que ses partenaires, au premier rang desquels ENEDIS qui peut accompagner et expliquer les enjeux de ce nouveau compteur. Je tiens, d'ailleurs, à la disposition de chacun différents documents permettant d'étayer mes propos. De plus, je vous invite tous à consulter les ressources disponibles sur Internet ou sur le site d'ENEDIS. Enfin, pour tous ceux qui sont persuadés qu'il s'agit là encore d'un complot ou de je ne sais quel grand conglomérat qui voudrait mettre la main sur nos données ou sur notre vie, je vous rassure. Le pays a été mis à bas depuis ces vingt dernières années. De fait, plus personne n'a le luxe et les moyens de mettre en place de tels complots. »

Guy BATIOU ajoute :

« Nous posons ces questions car nous sommes souvent interrogés sur ce genre de sujets. Je sais par ailleurs que le CPL est une technologie beaucoup moins nuisible que d'autres. C'est en ce sens que nous posons ces questions. Nous aimerions simplement que l'on donne des informations objectives sur ces sujets car je pense qu'une collectivité est suffisamment bien placée pour le faire.

Il ne s'agissait donc pas de défendre tel ou tel complot, mais bien de diffuser les informations les plus objectives. »

Monsieur le Maire confirme que c'est bien le sens de la réponse.

QUESTION ORALE DE MADAME BESSON ET DE MONSIEUR BATIOU, DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE-LES VERTS - (LECTURE PAR MONSIEUR LE MAIRE)

« Monsieur le Maire. La population yonnaise et des environs bénéficie de deux cinémas performants et complémentaires, le Cinéville et le Concorde.

Vous avez récemment évoqué le projet de création d'un nouveau cinéma au sein de l'îlot Piobetta, en réaffirmant fortement que le Concorde y avait toute sa place. Le Concorde est bien plus qu'un nom ou une marque. Il s'agit d'un lieu vivant, au sein duquel coopèrent l'EPCCCY et de nombreux partenaires associatifs et socioculturels.

Pouvez-vous nous confirmer que votre intention est bien de maintenir l'EPCCCY, son statut d'établissement public et ses financements ? »

Jacques BESSEAU répond :

« La majorité souhaite conserver une activité de cinéma Art et Essais dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon. Les chiffres de fréquentation du Concorde augmentent de façon très sensible depuis 2015, ce qui confirme cette attente pour un cinéma complémentaire à l'offre proposée par le Cinéville.

Nous franchirons cette année, pour la première fois dans l'histoire du Concorde, le seuil des 60 000 spectateurs, sachant que les familles, les scolaires ou les associations sont ceux qui fréquentent le plus assidûment cet espace. Ils se réjouissent en effet de la programmation du Concorde et de toutes les rencontres que Monsieur Paolo MORETTI et son équipe proposent au cours de l'année.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'EPCCCY, le 4 novembre dernier, nous avons annoncé le renouvellement du contrat du directeur, Monsieur Paolo MORETTI, pour une durée de trois ans, et fixé les dates du prochain Festival international du film du 16 au 22 octobre 2017. Vous pouvez donc d'ores et déjà réserver.

Cette reconduction est un signe manifeste de notre engagement pour l'avenir de la structure. Monsieur Paolo MORETTI a toute notre confiance et nous lui avons accordé la mission de travailler avec le futur promoteur de Piobetta (qui sera prochainement désigné), afin de définir les meilleures modalités d'intégrations du Concorde au nouveau pôle de loisirs de la place Napoléon.

Nous attendons les propositions qui émaneront de ces rencontres et les examinerons très attentivement.

Parallèlement, une réflexion est actuellement en cours avec les maires de notre intercommunalité, permettant aux communes de l'agglomération de participer activement à l'EPCCCY, et pouvant donner lieu à des spectacles déconcentrés ou à des pratiques éducatives dans les communes de l'agglomération.

Nous souhaitons que ce travail se réalise dans la sérénité, sans crispation ou anxiété de la part des différents acteurs concernés, qu'ils soient salariés, associatifs, ou spectateurs. »

Monsieur le Maire ajoute :

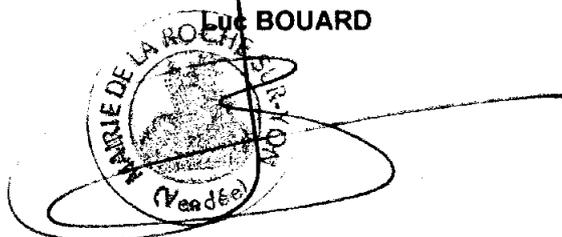
« L'ordre du jour de notre Conseil municipal est à présent épuisé. Je vous donne rendez-vous le 13 décembre prochain pour le vote du budget. En ce qui concerne l'EPCCCY, je comprends l'inquiétude des gens et des utilisateurs. Néanmoins, notre rôle d'élu ne consiste pas à « faire monter la sauce » ou à provoquer l'énerverment des citoyens, mais à expliquer les choses en prenant le

temps et de les relayer. Cela vaut pour la majorité comme pour l'opposition. Nous devons effectivement le sens de la responsabilité à nos concitoyens et devons conserver cela en tête. De la même façon, cette responsabilité nous oblige également à garder un peu de distance et de hauteur dans certains débats. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour. »

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire
Luc BOUARD



The image shows an official circular stamp of the Municipality of La Roche-sur-Mon, Vendée. The stamp contains the text 'LA ROCHE SUR MON' around the top and 'Vendée' at the bottom. A signature, which appears to be 'Luc BOUARD', is written over the stamp in black ink.